

ORES Assets srl

RAPPORT
FINANCIER

2014

ORES Assets scrl

RAPPORT FINANCIER

2014

Dénomination et forme

ORES Assets. Association intercommunale
coopérative à responsabilité limitée.

Siège social

Avenue Jean Monnet 2, 1348 Louvain-la-Neuve.

Constitution

Constituée le 31 décembre 2013.

Statuts

Les statuts ont été publiés à l'annexe du Moniteur
belge du 10 janvier 2014 sous le numéro 0012014.

Sommaire

1. ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE	04
2. COMPTES STATUTAIRES	08
Rapport de gestion	08
Comptes annuels	18
Bilan après répartition	18
Compte de résultats	20
Affectations et prélèvements	21
Annexes	22
Bilan social	39
Règles d'évaluation	43
Répartition bénéficiaire 2014	46
Rapports des Commissaires	50
Rapports des Commissaires-réviseurs sur les acomptes sur dividendes	50
Rapport du Collège des commissaires à l'Assemblée générale	55
Rapport du Commissaire-réviseur à l'Assemblée générale	56
Annexe 1 point 1 – Liste des associés – mise à jour au 31 décembre 2014	59
3. COMPTES CONSOLIDÉS	65
Rapport de gestion consolidé	65
Comptes annuels consolidés	71
Bilan consolidé	71
Compte de résultats consolidé	73
Annexes aux comptes consolidés	75
Règles d'évaluation	90
Rapports des Commissaires	95
Rapport du Collège des Commissaires à l'Assemblée générale	95
Rapport du Commissaire-réviseur à l'Assemblée générale	98
4. LISTE DES ADJUDICATAIRES	99



1. ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cyprien DEVILERS, *Président*
François DESQUESNES, *Vice-président*
Danièle STAQUET, *Vice-présidente*

Les mandataires publics sont :

Cécile BARBEAUX
Jean-Luc BORREMANS
Pol BOUVIEZ
Claude BULTOT
Robert CAPPE
Jean-Claude DEBIEVE
Maurice DEHU

Benoît DE GHORAIN ¹
Nathalie DEMORTIER
Jean-Pierre DENIS
Philippe EVRARD
Mohamed FEKRIOUI ²
Latifa GAHOUCHE
Alain GILLIS

Nicole GOISSE
Benoît LANGENDRIES ³
Stéphane LASSEAUX
Jean-Claude MEURENS
Pierre NAVEZ
Vincent PALERMO
Guy SCHUSTER

Marc SIEUX
Heribert STOFFELS
Michel THIRY
Benoît THOREAU ⁴
Florence VAN HOUT
Claudy WOLF

Les mandataires privés sont :

ELECTRABEL S.A.
Philippe VANBEVER

Secrétaire : Francis GENNAUX

¹ depuis le 26 juin 2014

² jusqu'au 30 avril 2014

³ depuis le 5 novembre 2014

⁴ jusqu'au 5 novembre 2014

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Claude BULTOT
Cyprien DEVILERS

Alain GILLIS
Stéphane LASSEAUX

Danièle STAQUET

COMPOSITION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Hasan AYDIN
Hadelin DE BEER DE LAER¹

Philippe CHARLIER
Philippe DETRY²

Dimitri LHOSTE
André SARENS

¹ depuis le 26 juin 2014
² jusqu'au 30 avril 2014

COMITÉ DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Guillaume VOISIN, *Président*
Hasan AYDIN, *Vice-président*
Didier d'OULTREMONT, *Vice-président*

Jean-Pol DELLICOUR
André GOFFIN
Eric MESTREZ

Bernard PIRON
Jean-Pierre VAN DE WAUWER

COMITÉS DE SECTEUR

ORES NAMUR

Stéphane LASSEAUX, *Président*

Claude BULTOT, *Vice-président*

André CHABOTAUX, *Vice-président*

Les mandataires sont :

Tanguy AUSPERT
Cécile BARBEAUX
Robert CAPPE

Roger DEWART
Julien GRANDJEAN
Gwenaëlle GROVONIUS

Jean-Claude NIHOUL
Valère TOUSSAINT
Christophe TUMERELLE

Secrétaire : Stéphanie RAUSS, suppléée par Alain GOUTIÈRE

ORES HAINAUT ÉLECTRICITÉ

Jean-Luc BORREMANS, *Président*

Maxime SEMPO, *Vice-président*

Jean Pierre LEPINE, *Vice-président*

Les mandataires sont :

Véronique DAMEE
Benoît DE GHORAIN
François DEVILLERS
Guy FLAMENT

Nathalie MAGHE
Bruno ROSSI
Danièle STAQUET
Sylvain UYSTPRUYST

Jean-Philippe VANDAMME
Michaël VAN HOOLAND
Bernard VAN DYCK
Pierre VECHE

Secrétaire : Alain GOUTIÈRE, suppléé par Stéphanie RAUSS et Raphaël DURANT¹, d'IPFH

Observateurs : Olivier BONTEMS¹, Katherine CHEVALIER¹, Caroline DECAMPS¹, Tim KAIRET

¹ depuis le 24 avril 2014

COMITÉS DE SECTEUR (suite)

ORES HAINAUT GAZ

Pol BOUVIEZ, *Président*

Léon CASAERT, *Vice-président*

Fabienne DEVILERS, *Vice-président*

Les mandataires sont :

Marc BOITTE

Karine COSYNS

Frédéric DE BON

Jean-Pierre DELPLANQUE

Léon-Henri DOEM

Laurent DOUCY

Jean GODIN

Philippe HEMBISE¹

Dominique JADOT

Olivier MATHIEU

Daniel PREAUX

Jean-Philippe PREUMONT²

Marc VERSLYPE

Secrétaire : Alain GOUTIÈRE, suppléé par Stéphanie RAUSS et Raphaël DURANT³, d'IPFH

Observateurs : Olivier BONTEMS³, Grégory CARDARELLI, Katherine CHEVALIER³, Caroline DECAMPS

¹ à partir du 12 novembre 2014

² jusqu'au 12 novembre 2014

³ depuis le 24 avril 2014

ORES EST

Heribert STOFFELS, *Président*

Otto AUDENAERD, *Vice-président*

Christoph HEEREN, *Vice-président*

Les mandataires sont :

Arthur GENTEN

Joseph MARAITE

Norbert MERTES

Jean OHN

Thierry WIMMER

Secrétaire : Stéphanie RAUSS, suppléée par Alain GOUTIÈRE

Observateurs : Laurent CRASSON, Erwin FRANZEN, Ersel KAYNAK, Alexandra KNAUF¹, Christian KRINGS²

¹ jusqu'au 6 octobre 2014

² depuis le 6 octobre 2014

ORES LUXEMBOURG

Guy SCHUSTER, *Président*

Roger KIRSCH, *Vice-président*

Christophe MOUZON, *Vice-président*

Les mandataires sont :

André BALON

Olivier BARTHELEMY

Marcelle CHARLIER-GUILLAUME¹

Jean-François COLLIN

Jean-Marc DEVILLET

Olivier DULON

Alexandre LARMOYER²

Claude PAUL

Charles RACOT

Dominique ROISEUX

Secrétaire : Alain GOUTIÈRE, suppléé par Stéphanie RAUSS

Observateurs : Jean-Jacques BOREUX³, Jean-François GERKENS⁴, Michel THIRY

¹ depuis le 6 octobre 2014

² jusqu'au 25 février 2014

³ jusqu'au 7 mai 2014

⁴ depuis le 15 décembre 2014

ORES VERVIERS

Guillaume VOISIN, *Président*

Hasan AYDIN, *Vice-président*

Didier d'OULTREMONT, *Vice-président*

Les mandataires sont :

Jean-Pol DELLICOUR

André GOFFIN

Eric MESTREZ

Bernard PIRON

Jean-Pierre VAN DE WAUWER

Secrétaire : Alain GOUTIÈRE, suppléé par Stéphanie RAUSS

Observateurs : Lydia BLAISE¹, Jacky HERENS, Gérard LAVAL, Michel LEGROS, Jean-Claude MEURENS

¹ jusqu'au 16 décembre 2014

ORES BRABANT WALLON

Gérard COURONNÉ, *Président*

André GYRE, *Vice-président*

Jean-Marc ZOCASTELLO, *Vice-président*

Les mandataires sont :

Daniel BURNOTTE
Nathalie DEMORTIER
Pascal DISPA

Christian FAYT
Alain GILLIS
René HAGNOUL

Valéry KALUT
Laurent MASSON
Vincent SCOURNEAU

Secrétaire : Stéphanie RAUSS, suppléée par Alain GOUTIÈRE

ORES MOUSCRON

Marc SIEUX, *Président*

Marianne DELPORTE, *Vice-président*

Les mandataires sont :

Marc D'HAENE
Michel FRANCEUS

Christian LECLERCQ
Eric MAHIEU

Philippe VERZELE
Ruddy VYNCKE

Secrétaire : Stéphanie RAUSS, suppléée par Alain GOUTIÈRE

Observateurs : Marc CASTEL, Simon VARRASSE¹

¹ jusqu'au 5 novembre 2014



2. COMPTES STATUTAIRES

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social clôturé au 31/12/2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés au 31/12/2014.

Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société

INTRODUCTION

Depuis le 31 décembre 2013, ORES Assets scrl est officiellement le gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) des 197 communes jusqu'alors associées au sein des huit anciennes intercommunales mixtes wallonnes gestionnaires des réseaux de distribution qu'étaient Idég, IEH, IGH, Interlux, Intermosane (secteur 2), Interest, Sedilec et Simogel. L'exercice 2014 est donc le premier exercice comptable complet réalisé sous le nom d'ORES Assets.

En tant qu'intercommunale ayant pris la forme d'une scrl et désignée comme gestionnaire de réseaux de distribution, ORES Assets évolue dans un cadre particulier. La gestion des réseaux de distribution est une activité régulée, à laquelle un monopole est octroyé pour une période donnée. Un cadre

régulateur, composé de lois, décrets, arrêtés et décisions des régulateurs, encadre l'activité régulée d'ORES Assets. Ainsi, les tarifs facturés par notre intercommunale pour l'utilisation de son réseau ou pour diverses prestations réalisées à la demande des clients utilisateurs du réseau doivent être préalablement approuvés par le régulateur et l'application de ces tarifs est contrôlée a posteriori par celui-ci. Les principes et modalités de détermination et de contrôle des tarifs sont prévus dans le cadre réglementaire. Il précise ainsi notamment les coûts pouvant être répercutés dans les tarifs et leur classification, instaure un système de type « cost plus » dans lequel la rémunération des capitaux investis octroyées aux associés d'ORES Assets est déterminée, fixe les taux d'amortissement, définit les soldes réglementaires et leur affectation etc.

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est donc la rémunération équitable qui rémunère le capital moyen investi dans les réseaux de distribution (REMCI). Celle-ci est établie sur base de la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé («Regulated Asset Base» ou RAB) et est calculée annuellement en tenant compte des nouveaux investissements, des mises hors service, des amortissements, ainsi que de la modification des besoins en fonds de roulement.

Les Arrêtés royaux du 12 septembre 2008, principaux textes constituant le cadre réglementaire tarifaire, définissent comme suit la formule utilisée pour déterminer la rémunération équitable :

- Cas où les fonds propres représentent plus de 33 % de l'actif régulé (capitaux investis ou RAB)
 - (a) $33\% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLO_n) + (Rp * \text{Bêta})\} +$
 - (b) $(S - 33\%) * RAB \text{ moyenne} * (OLO_n + 70 \text{ points de base})$
- Cas où les fonds propres sont inférieurs ou égaux à 33% de l'actif régulé
 - $33\% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLO_n) + (Rp * \text{Bêta})\}$

Avec :

- **S** = fonds propres par rapport à l'actif régulé
- **OLO n** = taux des obligations linéaires belges à 10 ans pour l'année concernée
- **Bêta** = 0,65 dans le secteur électricité et 0,85 dans le secteur gaz (tant qu'ORES Assets n'est pas coté en bourse) ; ce facteur Bêta pondère la prime de risque Rp
- **Rp** = prime de risque pour l'année d'exploitation concernée = 3,5 %
- **(1 + alpha)** = 1,2 = facteur d'illiquidité appliqué à la rémunération des fonds propres pour $S \leq 33\%$
- **(a)** Le taux de rémunération défini par le régulateur pour l'année « n » est égal à la somme du taux sans risque (taux moyen des obligations linéaires belges à 10 ans) et de la prime de risque pondérée par le facteur Bêta. En outre, un facteur d'illiquidité de 1,2 est appliqué à la rémunération des fonds propres. A noter que le régulateur recommande un ratio dit de solvabilité (fonds propres moyens / actif régulé moyen) égal à 33% ; ce ratio est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé d'ORES Assets pour déterminer les fonds propres de référence de celui-ci
- **(b)** Si les fonds propres d'ORES Assets dépassent les fonds propres de référence, à savoir 33% de l'actif régulé, le surplus est rémunéré à un taux réduit calculé sur base de la formule $(OLO_n + 70 \text{ points de base})$

En ce qui concerne les coûts, il y a lieu de distinguer les coûts non contrôlables des coûts contrôlables.

Les coûts non contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets n'exerce pas de contrôle direct ; ils font partie intégrante des coûts pris en compte pour l'élaboration des tarifs.

Les coûts contrôlables, en revanche, sont ceux sur lesquels ORES Assets exerce un contrôle direct.

Les soldes relatifs aux coûts non contrôlables mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes de transit réels et prévisionnels constituent soit une créance (actif réglementaire ou déficit constaté), soit une dette (passif réglementaire ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan d'ORES Assets.

La différence annuelle entre les coûts contrôlables réels et les coûts contrôlables estimés fait partie du résultat comptable d'ORES Assets. Elle est intégralement restituée aux associés si les coûts contrôlables réels sont inférieurs aux coûts contrôlables estimés (bonus) ; elle est intégralement à charge de ceux-ci dans le cas inverse (malus).

Il importe de rappeler que les tarifs de distribution approuvés par le régulateur et appliqués par les huit GRD jusqu'à leur fusion en 2013 n'ont pas été modifiés suite à l'opération de fusion. Ils ont continué à s'appliquer pendant l'exercice 2014. En effet, le législateur fédéral a adopté le 20 décembre 2013 une loi confirmant qu'en cas de fusion, des tarifs différents pouvaient continuer à être appliqués dans chaque zone géographique desservie par les anciens GRD. Le GRD unique (ORES Assets) comprend donc huit secteurs correspondant exactement aux territoires des anciens GRD (secteurs ORES Namur, ORES Hainaut avec un secteur électricité et un secteur gaz, ORES Est, ORES Verviers, ORES Luxembourg, ORES Brabant wallon et ORES Mouscron).

Les tarifs sont fixés sur la base de valeurs prévisionnelles de l'ensemble des coûts. Nonobstant l'entrée en vigueur de la loi du 8 janvier 2012 et l'abrogation des arrêtés royaux de 2008, les anciennes décisions tarifaires en matière de distribution pour la période réglementaire 2009-2012 restent d'application jusqu'à ce qu'elles prennent fin ou soient annulées ou modifiées par le régulateur. En application des articles 12bis et 12quater, § 2 de la loi du 29 avril 1999 ainsi que des articles 15/5ter et 15/5 quinquies § 2 de la loi du 12 avril 1965, le régulateur compétent, la CREG, a prolongé les tarifs de réseaux de distribution approuvés et en vigueur pour l'exercice 2012 pour les huit anciens GRD mixtes pour les exercices 2013 et 2014. Les principes contenus dans la loi du 8 janvier 2012 et dans les arrêtés royaux de 2008 ont donc été appliqués dans le cadre de la clôture des exercices 2013 et 2014. Le 5 février 2015, la CWaPE a approuvé, sur base de la nouvelle méthodologie tarifaire adoptée le 16 août 2014, les tarifs de réseaux de distribution pour les exercices 2015 et 2016.

En ce qui concerne l'affectation des soldes réglementaires 2008 et 2009, ainsi que la hauteur et l'affectation des soldes réglementaires pour la période de 2010 à 2013, la CWaPE a autorisé que 10 % du cumul de ces soldes (par secteur et par énergie) soient répercutés sous forme d'acompte dans les tarifs 2015 et 2016.

Comme évoqué lors de la constitution d'ORES Assets et comme cela a été prévu dans ses statuts, un neuvième secteur dit « commun » a été mis en place en 2014. Destiné à héberger l'ensemble des développements partagés précédemment par les huit GRD, il regroupe les actifs de ces GRD fusionnés détenus en copropriété.

Tout comme cela avait été le cas en 2013, une recapitalisation a été réalisée par les associés fin 2014. Elle sera abordée plus en détails dans la description du passif dans l'analyse de l'évolution bilantaire.

Il importe en outre de relever que l'exercice 2014 est le dernier exercice pour lequel ORES Assets était assujettie à l'impôt des personnes morales. En effet, suite au vote de la loi-programme le 19 décembre 2014 par le Parlement fédéral, notre intercommunale sera dorénavant assujettie à l'impôt des sociétés (à partir de l'exercice d'imposition 2016, revenus 2015).

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

(montants en k€)

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS	31/12/2014	31/12/2013
Ventes et prestations	1.021.554,37	1.022.019,19
Coût des ventes et prestations	- 877.215,35	- 866.324,52
Bénéfice d'exploitation	144.339,02	155.694,67
Produits financiers	103,89	221,59
Charges financières	- 66.040,52	- 67.159,84
Bénéfice de l'exercice avant impôts	78.402,39	88.756,42
Impôts sur le résultat	- 944,34	- 1.366,55
Bénéfice de l'exercice à affecter	77.458,05	87.389,87
Dotation aux réserves disponibles	-17.374,82	- 8.564,49
BÉNÉFICE À DISTRIBUER	60.083,23	78.825,38

PAR ACTIVITÉ		
Gestion réseaux électricité	41.598,39	52.638,30
Gestion réseaux gaz	17.639,31	25.201,60
Autres activités	845,53	985,48

PAR SECTEUR		
ORES Namur	10.000,83	12.103,19
ORES Hainaut Electricité	14.670,46	19.451,64
ORES Hainaut Gaz	10.655,39	16.459,97
ORES Est	2.610,47	3.049,48
ORES Luxembourg	8.279,36	10.020,21
ORES Verviers	1.969,77	3.387,08
ORES Brabant wallon	10.002,09	12.356,38
ORES Mouscron	1.599,06	1.997,43
ORES Commun	295,80	-

RÉSULTATS ANALYTIQUES

Éléments du compte de résultats au 31/12/2014

A) REMARQUE GÉNÉRALE CONCERNANT LES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS « GESTION RÉSEAUX » POUR L'EXERCICE 2014

La REMCI de l'ensemble des secteurs d'ORES Assets s'élève, en 2014, à :

- Électricité : 46.286 k€ c/ 55.102 k€, soit - 16,4 %
- Gaz : 23.649 k€ c/ 26.831 k€, soit - 11,9 %

La baisse de la REMCI en électricité et en gaz est due principalement à la baisse du taux OLO 10 ans moyen qui a diminué de 29,2 % entre 2013 et 2014 (il est passé de 2,43% à 1,72%).

Les résultats naturels de l'ensemble des secteurs d'ORES Assets en 2014 s'élèvent à :

- Électricité : 42.239 k€
- Gaz : 4.237 k€

TAUX OLO 10 ANS MOYEN (EN%)



Tous secteurs confondus, les écarts sur coûts contrôlables 2014 (bonus/malus) sont favorables aux associés et s'élèvent à :

- Électricité : 3.071 k€
- Gaz : 3.607 k€

Des actifs réglementaires ont été comptabilisés en 2014 (voir tableau ci-dessous). Ils s'élèvent à :

- Électricité : (1) - (2) - (3), soit 7.118 k€ (4)
- Gaz : (5) - (6) - (7), soit 23.019 k€ (8)

Détail par secteur (en k€) - Actif réglementaire = (-) ; Passif réglementaire = (+)

Secteurs	RÉSULTAT NATUREL	BONUS/MALUS	REMCI	ACTIFS / PASSIFS RÉGULATOIRES
ÉLECTRICITÉ	(1)	(2)	(3)	(1) - (2) - (3) = (4)
Namur	12.041	38	8.291	3.712
Hainaut	6.899	1.477	17.110	- 11.688
Est	3.426	- 54	2.650	830
Luxembourg	14.451	1.352	7.510	5.589
Verviers	- 2.287	- 273	3.581	- 5.595
Brabant wallon	6.165	330	5.992	-157
Mouscron	1.333	201	941	191
Commun	211	-	211	-
TOTAL	42.239	3.071	46.286	- 7.118

Secteurs	RÉSULTAT NATUREL	BONUS/MALUS	REMCI	ACTIFS / PASSIFS RÉGULATOIRES
GAZ	(5)	(6)	(7)	(5) - (6) - (7) = (8)
Namur	909	303	1.994	- 1.388
Hainaut	- 2.147	1.989	15.603	- 19.739
Luxembourg	1.440	93	700	647
Brabant wallon	3.734	1.045	4.431	- 1.742
Mouscron	216	177	836	- 797
Commun	85	-	85	-
TOTAL	4.237	3.607	23.649	- 23.019

Cumul des actifs et passifs réglementaires tous secteurs confondus des exercices 2008 à 2014 :

En k€	ÉLECTRICITÉ	GAZ
Passif réglementaire (-) / Actif réglementaire (+)		
- Exercice 2008	+ 4.878	- 6.081
- Exercice 2009	- 59.882	- 18.746
- Exercice 2010	17.323	8.311
- Exercice 2011	- 16.491	- 10.831
- Exercice 2012	- 2.172	- 11.169
- Exercice 2013	18.528	7.373
- Exercice 2014	- 7.118	- 23.019
CUMUL 2008 à 2014	- 44.935	- 54.162

B) ÉLECTRICITÉ (tous secteurs confondus)

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (49.357 k€ vs. 58.669 k€) est constitué :

- De produits (802.000 k€ vs. 801.158 k€) tels que :
 - Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 794.882 k€ en 2014 contre 819.686 k€ en 2013 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée)
 - Les actifs/passifs régulatoires :
 - en 2014 : 7.118 k€ (AR)
 - en 2013 : - 18.528 k€ (PR)
- De frais d'exploitation (752.643 k€ vs. 742.483 k€) en hausse de 10.160 k€ par rapport à l'exercice 2013. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 151.749 k€ en augmentation de 1.142 k€ et de coûts non contrôlables d'un montant de 600.894 k€ en hausse de 9.018 k€.

Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

Pour ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- L'amortissement (20% par an) du surpris payé en 2009 dans le cadre du rachat des parts Netwall à Electrabel et activé en 2014 soit 1.188 k€ ;
- L'utilisation du réseau de transport (redevance Elia) en hausse de 14.775 k€ soit 4,7 % (hausse des tarifs Elia) ;
- Le coût des OSP (obligations de service public) en hausse de 4.410 k€ soit 9,2 % (mises en irrécouvrables importantes de créances commerciales sur la clientèle protégée et « fournisseur X ») ;
- La redevance de voirie électricité stable par rapport à 2013 ;
- Le coût de la compensation des pertes, en baisse en 2014 de 8.212 k€ (effet prix conjugué à un effet quantités) ;
- L'ajustement des provisions pour risques et charges : en 2014, clôture de plusieurs dossiers pour litiges « déplacements d'installations » ce qui a entraîné une reprise de provision de 742 k€.
- La provision « Réconciliation » de 1.200 k€ a également fait l'objet d'une reprise de provision ;
- Les charges de pension non capitalisées en baisse de 1.477 k€.

Le résultat de l'activité « Autres » s'élève à 753 k€ contre 865 k€ en 2013.

Le résultat total 2014 s'élève à 50.110 k€ contre 59.534 k€ en 2013, soit une diminution de 9.424 k€ (- 15,8 %). Rappelons que la diminution du résultat s'explique, principalement, par une baisse de la REMCI due à la forte diminution du taux OLO 10 ans moyen (- 29,2 % par rapport à 2013).

Dans le cadre de l'affectation des résultats, une dotation aux réserves disponibles a été réalisée pour un montant de 7.759 k€ et ce dans le respect de la politique de distribution de dividendes mise en place en ORES Assets. En 2013, la dotation aux réserves disponibles s'était élevée à 6.037 k€.

Les dividendes 2014 revenant aux associés s'élèvent à :

- Secteur public : 33.422 k€ vs. 42.320 k€ en 2013
- Electrabel : 8.929 k€ vs. 11.177 k€ en 2013

C) GAZ (tous secteurs confondus)

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (27.255 k€ vs. 27.729 k€) est constitué :

- De produits (170.639 k€ vs. 165.101 k€) tels que :
 - Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 147.621 k€ en 2014 contre 172.474 k€ en 2013 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée). Les quantités transportées et facturées sont en baisse de 15,3 %. Signalons à ce sujet la diminution importante des degrés-jours en 2014 par rapport à 2013 (- 28%) et par rapport à une année dite normale (moyenne 30 ans de 1981 à 2010) (- 23%). En clair, en 2014, les températures ont été très douces en comparaison de celles de 2013.
 - Les actifs / passifs régulatoires :
 - en 2014 : 23.019 k€ (AR)
 - en 2013 : - 7.373 k€ (PR)
- De frais d'exploitation (143.384 k€ vs. 137.372 k€) en hausse de 6.012 k€ soit 4,4 % par rapport à l'exercice 2013. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 38.827 k€ en diminution de 2.459 k€ (- 6%) et de coûts non contrôlables d'un montant de 104.557 k€ en hausse de 8.471 k€ soit 8,8 %.

Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure, ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- L'amortissement (20% par an) du surpris payé en 2009 dans le cadre du rachat des parts Netwall à Electrabel et activé en 2014 soit 597 k€ ;
- Le coût des OSP (obligations de service public) en hausse de 3.563 k€ (augmentation importante des mises en irrécouvrable de créances sur la clientèle protégée et « fournisseur X ») ;
- La redevance de voirie gaz en hausse de 2.694 k€ ;
- Les amortissements et résultats sur mises hors service d'installations en hausse de 2.498 k€ ;
- L'ajustement des provisions pour risques et charges : en 2014, clôture de plusieurs dossiers pour litiges « déplacements d'installations », ce qui a entraîné une reprise de provision de 2.025 k€. En revanche, une dotation complémentaire a été effectuée pour les provisions environnementales relatives aux sites pollués pour un montant de 1.467 k€.

Le résultat de l'activité « autres » s'élève à 93 k€ contre 127 k€ en 2013.

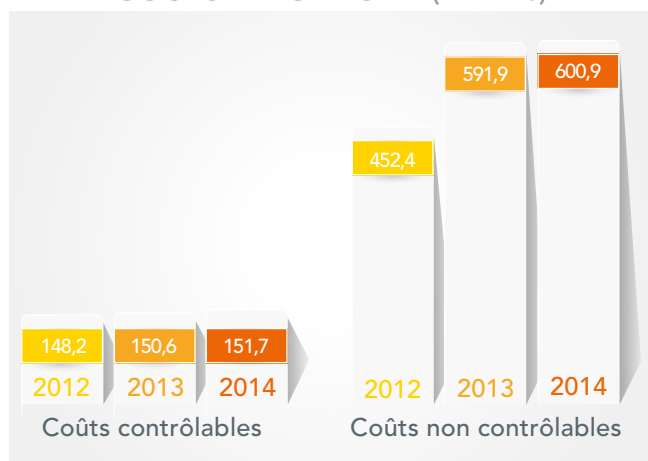
Le résultat total 2014 s'élève à 27.348 k€ contre 27.856 k€ en 2013, soit une diminution de 508 k€. Comme en électricité, la diminution du résultat s'explique par une baisse de la REMCI due entre autres à la forte baisse du taux OLO 10 ans (-29,2 %). L'impact de celle-ci a cependant été compensé partiellement par une hausse de la RAB et une hausse des fonds propres qui sont avec le taux OLO 10 ans les deux autres paramètres importants intervenant dans le calcul de la REMCI.

Dans le cadre de l'affectation des résultats, une dotation aux réserves disponibles a été réalisée pour un montant de 9.616 k€ et ce dans le respect de la politique de distribution de dividendes mise en place en ORES Assets. En 2013, la dotation aux réserves disponibles s'était élevée à 2.527 k€.

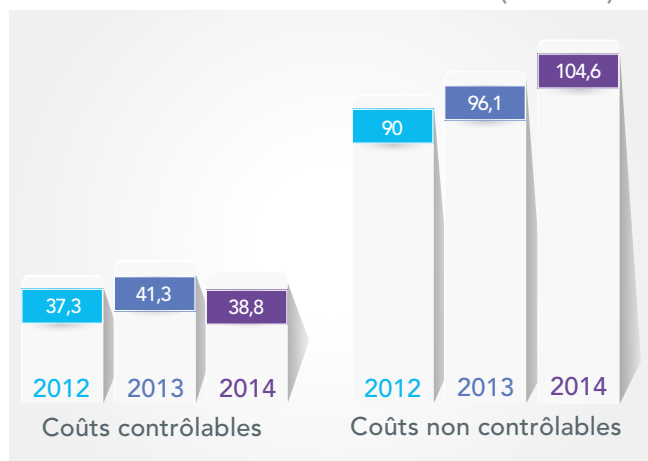
Les dividendes 2014 revenant aux associés s'élèvent à :

- Secteur public : 14.046 k€ vs. 20.019 k€ en 2013
- Electrabel : 3.686 k€ vs. 5.310 k€ en 2013

ÉVOLUTION DES COÛTS ÉLECTRICITÉ (EN M€)



ÉVOLUTION DES COÛTS GAZ (EN M€)



ÉVOLUTIONS BILANTAIRES

Éléments du bilan au 31 décembre 2014

Le total bilantaire s'élève au 31 décembre 2014 à 3.704.225 k€ contre 3.609.138 k€ au 31 décembre 2013.

A) Actif

En 2014, le surpris payé en 2009 lors du rachat à Electrabel des parts Netwall soit 8.926 k€ a été activé dans les immobilisations incorporelles et amorti pour la première fois à concurrence de 20 % soit 1.785 k€. Parallèlement à cette augmentation des immobilisations incorporelles, nous enregistrons une diminution de nos participations financières pour un montant identique.

Les immobilisations corporelles augmentent de 79.119 k€ du fait des investissements de l'exercice de 209.880 k€, compensés par les amortissements pratiqués pour 105.102 k€, les mises « hors service » d'installations d'un montant de 5.284 k€ ainsi que « l'amortissement » de la plus-value RAB de 20.375 k€.

En ce qui concerne la différence entre la RAB (Regulatory Asset Base) initiale et la valeur comptable des immobilisations corporelles, ORES Assets l'a comptabilisée, en raison de la nature spécifique de cette différence, dans une rubrique séparée des immobilisations corporelles et l'amortit à raison de 2% l'an, conformément aux arrêtés royaux du 2 septembre 2008.

À ce sujet, nous renvoyons le lecteur aux commentaires figurant dans les règles d'évaluation à la fin des comptes annuels.

En ce qui concerne les immobilisations financières, ORES Assets détient 2.452 parts d'ORES srl, 7 parts de Laborelec et 2.400 parts d'Igretec.

Les stocks et commandes en cours d'exécution sont composés des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

Les créances commerciales s'élèvent à 123.961 k€, soit une diminution de 32.691 k€ par rapport au 31 décembre 2013. Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit (- 14.918 k€), ainsi que des créances envers la clientèle protégée et « fournisseur X » (- 14.981 k€).

La rubrique « autres créances » comprend notamment les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers, une créance sur l'État relative à l'IPM (impôt des personnes morales) et la TVA à récupérer.

Les comptes de régularisation comprennent le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 84.686 k€, la redevance de voirie gaz de 19.356 k€, les actifs régulatoires pour 149.221 k€, ainsi que la RTNR (redevance transit non relevée), le stock de certificats verts et l'ENR (énergie non-relevée).

B) Passif

Le capital souscrit s'élève au 31 décembre 2014 à 787.320 k€.

- Parts A : 401.936 k€
- Parts R : 385.384 k€

Il a augmenté de 15.950 k€ suite à la recapitalisation de 42.227 k€ survenue fin 2014 pour financer les investissements de l'exercice. Une partie de cette augmentation de capital a été financée par les associés publics par la conversion de parts R (262.768 parts R soit 26.277 k€)

La réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 604.180 k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 20.375 k€ suite à l'amortissement de la plus-value pratiqué au taux de 2 % l'an.

Les réserves augmentent de 37.750 k€ suite :

- Au transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation pour un montant de 20.375 k€ (à partir de la rubrique « Plus-value de réévaluation »)
- À la dotation, dans le cadre de l'affectation des résultats, aux réserves disponibles pour un montant de 17.375 k€.

Les provisions pour risques et charges passent de 18.058 k€ à 14.731 k€ en 2014 soit une baisse de 3.327 k€. Pour rappel, cette évolution s'explique comme suit :

- Une augmentation de 1.593 k€ de la provision environnementale pour « sites pollués »
- La reprise de la provision « Réconciliation » de 1.200 k€
- Une diminution de la provision pour litiges dits du passés (déplacements d'installations) de 2.628 k€
- Une reprise sur la provision litiges divers de 1.092 k€.

Les dettes à plus d'un an de 1.655.591 k€ sont en diminution de 11.177 k€. Elles représentent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit (1.108.287 k€) et les garanties déposées par les sociétés de lotissement à rembourser ultérieurement (2.071 k€). À noter que depuis 2012, la société ORES scrl, filiale d'ORES Assets, a levé sur le marché des capitaux 619.750 k€ sous la forme de :

- Placements privés : 189.750 k€
- Emprunt obligataire : 350.000 k€
- Autre emprunt de type obligataire : 80.000 k€

La quote-part mise à disposition d'ORES Assets par ORES scrl s'élève à 545.232 k€.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année sont constituées par le capital des emprunts Belfius, ING, CBC et BNP Paribas (176.214 k€) à rembourser en 2015.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales.

Les acomptes reçus sur commande (19.985 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (OSP), ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Le précompte mobilier à verser sur les dividendes (2.272 k€) et le précompte mobilier sur les intérêts du compte courant ORES scrl (5.355 k€) constituent l'essentiel des dettes fiscales.

La rubrique autres dettes (20.217 k€) comprend principalement le solde des dividendes bruts de l'exercice 2014 à payer aux associés après l'Assemblée générale ordinaire (16.281 k€), l'avance « fonds énergie » (502 k€) et le fonds gaz (769 k€).

Les comptes de régularisation du passif sont principalement constitués des passifs régulateurs (32.644 k€) et de la neutralisation des écarts entre charges et produits pour les redevances de voirie, les charges de pensions et la redevance Elia (17.481 k€).

Louvain-la-Neuve, le 22 avril 2015

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

1. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

« Néant »

2. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

« Néant »

3. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.

« Néant »

4. Indications relatives à l'existence de succursales de la société.

« Néant »

5. Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

6. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.

« Néant »

7. L'utilisation des instruments financiers par la société.

ORES Assets dispose d'un compte courant auprès de la société exploitante en cas de besoin de fonds.

ORES Assets a conclu ses emprunts bancaires auprès de grands organismes financiers belges dans le respect des procédures de marché public de services.

ORES SCRL a, en 2014, contracté un nouvel emprunt de type obligataire pour 80 M€.

Pour rappel, un programme de billets de trésorerie avait été instauré début 2011 par ORES SCRL avec garantie des huit GRD pour un montant de 250 M€ et une durée de 10 ans. Outre des billets de trésorerie d'une durée de moins d'un an, ce programme permettait d'émettre, depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans.

En 2012, ORES SCRL a émis un emprunt obligataire dans le cadre de l'instauration du fonds de garantie apporté par les huit GRD en faveur d'ORES. Les montants obtenus via l'emprunt obligataire et l'émission de placements privés ont permis de couvrir les besoins de financement d'ORES et des huit GRD pour les années 2012 et 2013. Deux lignes de crédit court terme, non utilisées à ce jour, ont été souscrites par ORES pour un montant global de 100 M€ et étaient disponibles jusque fin 2014 ; elles viennent d'être renouvelées.

Néanmoins, ORES devra poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES et ORES Assets appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents d'ORES Assets/des huit GRD avant la fusion et d'ORES qui ont permis de fixer une politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES et ORES Assets utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), ainsi que des CAP de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

8. Risques et incertitudes

Description des mesures prises face aux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée.

a) Risques et incertitudes réglementaires, réglementaires

Un cadre réglementaire définit les activités d'ORES. Tout changement apporté par le législateur ou le régulateur compétent peut impacter ORES, de manière plus ou moins importante. Depuis le 1^{er} juillet 2014, la compétence tarifaire de la distribution d'électricité et de gaz a été régionalisée. Dorénavant, l'ensemble des matières relatives relèvent de la compétence régionale, ce qui permet de renforcer la cohérence entre les politiques et le financement au travers des tarifs. La CWaPE est devenue le seul régulateur compétent pour la distribution d'électricité et de gaz sur le territoire des communes wallonnes. Une méthodologie tarifaire et des tarifs ont été approuvés par ce régulateur pour les exercices 2015 et 2016. Ils s'inscrivent dans la continuité du cadre applicable aux GRD depuis 2009. ORES doit veiller à l'efficacité opérationnelle et à la maîtrise de ses coûts afin de s'inscrire dans les enveloppes budgétaires 2015-2016 approuvées par le régulateur et ce, malgré les nouveaux besoins en ressources réclamées par l'indispensable modernisation des réseaux.

La compétence de statuer sur les soldes réglementaires a également été confiée par décret à la CWaPE. Les tarifs 2015-2016 entérinent une répercussion par dixième des soldes réglementaires résultant de la période 2008-2013 au travers des tarifs.

La CWaPE a prévu de modifier la méthodologie tarifaire applicable à la prochaine période réglementaire. ORES s'inscrit dans cette volonté, notamment pour permettre l'adaptation de la structure tarifaire aux contraintes et à la structure de coûts des GRD, pour assurer une pérennité et une vision à long terme des activités des GRD. Bien que la modification de la méthodologie tarifaire pourrait avoir un impact sur la rentabilité d'ORES, l'obligation pour le régulateur et le législateur de tenir compte des principes des directives européennes du troisième paquet énergie limite ce risque.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon adopte au début de chaque législature une déclaration de politique régionale dont un chapitre est consacré à l'énergie et reprend les grandes lignes de la politique énergétique. ORES s'efforce d'anticiper de manière proactive les modifications qui en découleraient, tout comme l'ensemble des autres modifications légales et réglementaires qui pourraient impacter son activité. Ceci s'inscrit dans la volonté d'ORES d'agir comme facilitateur de marché(s), de se positionner comme le partenaire légitime et reconnu comme étant l'interlocuteur privilégié des autorités publiques en matière de politique énergétique.

b) Risques opérationnels

Risques liés à la dégradation des réseaux

ORES gère les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel afin de garantir leur fiabilité. Cependant, les phénomènes naturels et dégradations volontaires ou involontaires par des tiers peuvent entraîner des incidents et des dommages sur ces réseaux. Des polices d'assurance visent à couvrir les conséquences financières de ces risques.

Risques technologiques

L'évolution rapide du nombre d'installations de productions décentralisées d'électricité crée des incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain. Un des défis technologiques auxquels ORES est confrontée est ainsi celui de l'intelligence à intégrer dans les réseaux, compte tenu de l'explosion du nombre d'informations à véhiculer, avec en perspective une redéfinition technique des réseaux et de la stratégie de télécommunication qui y est liée. Smart meters, smart grids, participation active du client tantôt consommateur, tantôt producteur, pilotage du portefeuille sont autant de sujets d'actualité qu'ORES continue de prendre en compte en testant différents concepts via des projets et des expériences-pilotes. Ces prototypes permettent de vérifier les performances technologiques d'assets, hier accessoires de l'activité principale et demain au centre du métier de GRD.

Risque de black-out et de pénurie

Par ailleurs, le caractère intermittent et aléatoire de cette production d'énergie renouvelable en augmentation contribue aussi à modifier l'équilibre historique du système électrique. L'émergence des moyens de production d'électricité, au départ de renouvelable, challenge la production classique et peut conduire à des variations importantes de flux d'électricité tant sur les réseaux de transport que sur ceux de distribution. Cela accroît le risque d'un fonctionnement des protections pouvant conduire à un black-out (effondrement total du réseau). Un autre risque est apparu du fait de la non disponibilité des anciennes centrales classiques, celui de la pénurie (manque de capacité prévisible liée à un déséquilibre entre production et consommation). Pour garantir, voire rétablir cet équilibre, les autorités fédérales et le gestionnaire du réseau de transport (GRT) Elia ont établi une série d'actions et de mesures, auxquelles ORES a également apporté sa contribution. L'entreprise a évalué l'impact d'un délestage décidé par les Autorités sur l'alimentation électrique des clients qualifiés de prioritaires par ces mêmes Autorités. ORES a également mis en place des outils d'information de la clientèle éventuellement concernée par un délestage, instauré des exercices de gestion de crise et mis à jour les procédures ad hoc.

Risques liés à la qualité des données

La maîtrise des données est un enjeu essentiel pour satisfaire aux obligations réglementaires, assurer un contrôle interne performant, répondre aux attentes de nos parties prenantes et prendre les décisions stratégiques face aux défis qui s'annoncent dans le développement des activités des GRD. Des projets et programmes sont en cours dans ce domaine depuis 2013.

Modèle de marché de l'énergie

L'évolution du modèle de marché belge découlant entre autres de l'augmentation des productions décentralisées, de la gestion de la flexibilité ou encore des réseaux privés pourrait impacter les rôles des GRT, GRD, responsable d'équilibre, producteur et fournisseur qui jusqu'ici étaient traditionnellement bien délimités. ORES est très attentive à cette évolution et souhaite, dans ce cadre, réaffirmer le rôle de facilitateur des marchés(s) qui lui est reconnu en tant que GRD depuis le début de la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz. Dans ce cadre, ORES participe aux études visant à définir les interactions entre les acteurs du marché, les rôles de chacun et responsabilités y associées.

Risques environnementaux

La mise en œuvre de dispositions légales tel le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier des dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, ORES prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution. Des provisions ad hoc sont constituées.

Risques en matière de sécurité et bien-être

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que son personnel ait en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions en matière de santé et de sécurité afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'actions revu annuellement.

Risques de litiges juridiques

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES. Des provisions adéquates ont été ou seront constituées pour couvrir ce risque.

Risques informatiques et de télécommunication

De manière générale, l'altération ou la perte des bases de données, une défaillance des systèmes informatiques, la propagation de virus ou le piratage, une défaillance du réseau de télécommunication, ... peuvent entraver la bonne marche de l'entreprise et le service à la clientèle. ORES prend les mesures nécessaires pour protéger ses systèmes et ses données, ainsi que leur communication et éviter toute intrusion dans la gestion de ses activités.

c) Risques financiers

Risques de crédit

Un programme de billets de trésorerie a été instauré début 2011 par ORES scrl avec garantie d'ORES Assets scrl. Depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans peut être émis dans ce cadre. En 2012, un fonds de garantie a été apporté par ORES Assets scrl en faveur d'ORES scrl, cette dernière étant chargée de trouver le financement nécessaire à l'activité. Les montants récoltés via les emprunts obligataires en 2012, 2014 et 2015 ainsi que l'émission de placements privés permettent de couvrir les besoins de financement d'ORES. Deux lignes de crédit court terme ont été souscrites par ORES scrl pour un montant global de 100 M€ et sont disponibles jusque fin 2017. ORES poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

Risques de taux d'intérêt

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et des actifs.

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES utilise aussi des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme) et des CAP de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

Risque fiscal

À partir de l'exercice d'imposition 2016 (revenus 2015) ORES Assets scrl ne sera plus soumise à l'impôt des personnes morales mais bien à l'impôt des sociétés, comme c'est déjà le cas pour ORES scrl. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale est actuellement intégrée dans les tarifs, l'impact de cet assujettissement devrait donc être limité pour ORES.

Risques de patrimoine et de liquidité

Dans le cadre de la gestion de ce risque, ORES a la possibilité de demander une garantie bancaire aux contreparties pour la facturation des redevances d'utilisation des réseaux, et renforce les actions spécifiques de recouvrement des créances relatives aux travaux réalisés dans le cadre de la gestion des réseaux via l'attribution de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire du programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit évoquées ci-avant ; nous pouvons considérer que le risque de liquidité d'ORES est quasi-nul.

La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements ; se basant sur la diversification ainsi que l'usage de produits au risque (de crédit et de taux) limités. Enfin, la méthodologie tarifaire prévoit que tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

Risques macro-économiques et conjoncturels

La crise économique actuelle pourrait avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel. Cette diminution éventuelle des volumes n'est en principe pas supportée par ORES. La méthodologie tarifaire prévoit que la perte de résultats subséquente sera reprise dans le cadre de l'approbation des soldes réglementaires et répercutée en principe dans les tarifs de la période réglementaire suivante.

d) Risques en termes d'image

De manière générale, certaines circonstances peuvent influencer négativement l'image d'ORES. L'entreprise est attentive à éviter la prolifération d'idées reçues notamment en expliquant la maîtrise des coûts de la distribution ou les différents composants de la facture.

Comptes annuels

BILAN APRÈS RÉPARTITION

(montants en €)

ACTIF	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	3.284.751.047,67	3.205.658.364,18
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	14.996.820,33	6.107.431,40
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	3.269.146.177,15	3.190.027.182,95
Terrains et constructions		22	79.701.572,99	77.279.113,51
Installations, machines et outillage		23	3.158.082.797,13	3.080.459.988,44
Mobilier et matériel roulant		24	26.910.092,47	27.670.301,44
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	4.451.714,56	4.617.779,56
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	608.050,19	9.523.749,83
Entreprises liées	5.14	280/1	456.072,00	9.381.771,08
Participations		280	456.072,00	9.381.771,08
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	151.978,19	141.978,75
Actions et parts		284	16.891,92	16.891,92
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	135.086,27	125.086,83
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	419.473.601,41	403.479.172,84
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	8.626.997,23	8.334.015,43
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	8.626.997,23	8.334.015,43
Créances à un an au plus		40/41	135.622.760,27	165.556.390,03
Créances commerciales		40	123.960.581,35	156.652.719,68
Autres créances		41	11.662.178,92	8.903.670,35
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58		
Comptes de régularisation	5.6	490/1	275.223.843,91	229.588.767,38
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.704.224.649,08	3.609.137.537,02

(montants en €)

PASSIF	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.660.663.306,57	1.627.338.224,92
Capital	5.7	10	787.319.931,79	771.369.671,30
Capital souscrit		100	787.319.931,79	771.369.671,30
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	604.080.124,68	624.455.602,87
Réserves		13	269.263.250,10	231.512.950,75
Réserve légale		130	366.819,18	366.819,18
Réserves indisponibles		131	156.947.360,82	136.571.882,63
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	156.947.360,82	136.571.882,63
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	111.949.070,10	94.574.248,94
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	14.730.976,25	18.058.094,59
Provisions pour risques et charges		160/5	14.730.976,25	18.058.094,59
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5	14.730.976,25	18.058.094,59
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	2.028.830.366,26	1.963.741.217,51
Dettes à plus d'un an	5.9	17	1.655.590.510,34	1.666.767.341
Dettes financières		170/4	1.653.519.193,00	1.664.401.027,62
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Établissements de crédit		173	1.108.287.193,00	1.284.501.027,62
Autres emprunts		174	545.232.000,00	379.900.000,00
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.071.317,34	2.366.313,38
Dettes à un an au plus		42/48	317.798.272,89	277.183.471,15
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	176.213.834,19	108.999.124,92
Dettes financières		43		
Établissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	93.629.126,65	90.501.472,54
Fournisseurs		440/4	93.629.126,65	90.501.472,54
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	19.985.287,38	17.651.751,34
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	7.752.917,93	5.265.952,70
Impôts		450/3	7.752.917,93	5.260.985,73
Rémunérations et charges sociales		454/9		4.966,97
Autres dettes		47/48	20.217.106,74	54.765.169,65
Comptes de régularisation	5.9	492/3	55.441.583,03	19.790.405,36
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.704.224.649,08	3.609.137.537,02

COMPTE DE RÉSULTATS

(montants en €)

	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Ventes et prestations		70/74	1.021.554.368,18	1.022.019.193,87
Chiffre d'affaires	5.10	70	990.812.573,28	992.056.229,59
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction) (+)/(-)		71	292.981,80	-400.599,13
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	30.448.813,10	30.363.563,41
Coût des ventes et des prestations		60/64	877.215.346,73	866.324.516,42
Approvisionnements et marchandises		60	9.755.293,91	11.776.966,55
Achats		600/8	9.755.293,91	11.776.966,55
Stocks : réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	713.171.353,11	709.081.797,40
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	90.310,23	153.853,97
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	129.875.931,05	123.508.426,52
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	1.083.820,74	7.696.454,18
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	-3.327.118,37	439.748,36
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	26.565.756,06	13.667.269,44
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	144.339.021,45	155.694.677,45
Produits financiers		75	103.889,93	221.585,39
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	90.370,32	202.883,32
Autres produits financiers	5.11	752/9	13.519,61	18.702,07
Charges financières	5.11	65	66.040.520,68	67.159.840,76
Charges des dettes		650	65.676.847,28	67.092.534,67
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	363.673,40	67.306,09
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	78.402.390,70	88.756.422,08
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		

(montants en €)

	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles		664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	78.402.390,70	88.756.422,08
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	944.335,74	1.366.550,00
Impôts		670/3	949.430,41	1.367.419,63
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	5.094,67	869,63
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	77.458.054,96	87.389.872,08
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	77.458.054,96	87.389.872,08

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

(montants en €)

		CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)		9906	77.458.054,96	87.389.872,08
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	77.458.054,96	87.389.872,08
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)		14P		
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2	17.374.821,16	8.564.491,84
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	17.374.821,16	8.564.491,84
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)		14		
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/6	60.083.233,80	78.825.380,24
Rémunération du capital		694	60.083.233,80	78.825.380,24
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

ANNEXES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	7.998.969,85
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	4.362.539,56	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041	8.925.699,08	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	21.287.208,49	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	1.891.538,45
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	4.398.849,71	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	6.290.388,16	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	14.996.820,33	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	108.755.631,7
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	4.388.648,28	
Cessions et désaffectations	8171	701,00	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	113.143.578,98	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	5.038.163,59
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	5.038.163,59	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	36.514.681,78
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.965.487,80	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	38.480.169,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	79.701.572,99	

(montants en €)

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	3.996.030.785,73
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	199.213.613,05	
Cessions et désaffectations	8172	35.670.389,50	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	4.159.574.009,28	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	1.012.966.419,88
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	1.012.966.419,88	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	1.928.537.217,17
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	116.384.394,56	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	30.463.979,7	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	2.014.457.632,03	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	3.158.082.797,13	

(montants en €)

MOBILIER ET MATERIEL ROULANT

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	135.249.554,54
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	6.278.583,89	
Cessions et désaffectations	8173	5.624.127,14	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	135.904.011,29	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	769.326,59
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	769.326,59	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	108.348.579,69
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	6.961.133,98	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	5.546.468,26	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	109.763.245,41	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	26.910.092,47	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

(montants en €)

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	8.307.086,37
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	8.307.086,37	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	3.689.306,81
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	166.065,00	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	3.855.371,81	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	4.451.714,56	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	9.381.771,08
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381	-8.925.699,08	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	456.072,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	456.072,00	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (suite)

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	16.891,92
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	16.891,92	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	16.891,92	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	125.086,83
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	9.999,44	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	135.086,27	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, <i>adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE</i>	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES			
	DIRECTEMENT		PAR LES FILIALES	COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
	NOMBRE	%	%			(+) OU (-) (EN UNITÉS)	
ORES scrl BE 0897 436 971 Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE <i>Parts de capital</i>	2.452	99,67		31-12-2013	EUR	457.560,00	0,00

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

(montants en €)

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

	CODES	EXERCICE
<i>Actions et parts</i>	51	
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	
Montant non appelé	8682	
<i>Titres à revenu fixe</i>	52	
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684	
<i>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</i>	53	
Avec une durée résiduelle ou de préavis		
d'un mois au plus	8686	
de plus d'un mois à un an au plus	8687	
de plus d'un an	8688	
<i>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</i>	8689	

(montants en €)

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

	EXERCICE
Capitaux pensions	84.685.567,37
Excédents/déficits	149.220.998,89
Redevance de voirie gaz	19.355.775,96
Énergie non relevée	4.205.726,44
Redevances de transit non relevées	10.264.892,70
Charges à reporter	7.490.882,55

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

(montants en €)

ÉTAT DU CAPITAL	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXX	771.369.671,30
Capital souscrit au terme de l'exercice	100	787.319.931,79	

	CODES	MONTANTS	NOMBRE D' ACTIONS
Modifications au cours de l'exercice			
Parts A		42.227.060,49	1.699.248,00
Parts R		-26.276.800,00	-262.768,00
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Parts A		401.936.131,79	46.813.265
Parts R		385.383.800	3.853.838
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	50.667.103
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	

	CODES	MONTANT NON APPELÉ	MONTANT APPELÉ NON VERSÉ
Capital non libéré			
Capital non appelé	101		XXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

	CODES	EXERCICE
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

Structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes,
telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise

secteur public	parts A ED	24.138.106	parts A GD	10.971.844
secteur public	parts R ED	2.808.497	parts R GD	1.045.341
secteur privé	parts A ED	8.046.032	parts A GD	3.657.283

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

(montants en €)

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	CODES	EXERCICE
Litiges "déplacements d'installations" dossiers dits du passé		6.292.854,45
Provisions pour assainissements environnementaux		6.352.515
Litiges travaux publics		1.497.778,33
Litiges divers		587.828,47

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

(montants en €)

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	CODES	EXERCICE
Dettes financières	8801	176.213.834,19
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Établissements de crédit	8841	176.213.834,19
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE

42 176.213.834,19

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	511.265.044,52
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Établissements de crédit	8842	401.515.044,52
Autres emprunts	8852	109.750.000,00
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	2.071.317,34

TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR

8912 513.336.361,86

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	1.142.254.148,48
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Établissements de crédit	8843	706.772.148,48
Autres emprunts	8853	435.482.000,00
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR

8913 1.142.254.148,48

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	408.786.166,30
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Établissements de crédit	8961	408.786.166,30
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR LES POUVOIRS PUBLICS BELGES	9061	408.786.166,30
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Établissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	7.752.917,93
Dettes fiscales estimées	450	0
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF (suite)

(montants en €)

COMPTES DE RÉGULARISATION

EXERCICE

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Écarts voirie, Elia, pensions de l'exercice 2008	17.480.706,85
Redevance de transit non relevée	3.829.011,80
Excédents	32.643.526,32
Charges à imputer	235.983,89
Produits à reporter	1.252.354,17

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(montants en €)

PRODUITS D'EXPLOITATION

CODES

EXERCICE

EXERCICE PRÉCÉDENT

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

9086

0

1

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087

0,5

1

Nombre d'heures effectivement prestées

9088

1.464

2.929

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620

70.506,51

118.767,20

Cotisations patronales d'assurances sociales

621

19.017,69

34.000,49

Primes patronales pour assurances extralégales

622

Autres frais de personnel

623

786,03

1.086,28

Pensions de retraite et de survie

624

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

635

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

9110

Reprises

9111

Sur créances commerciales

Actées

9112

4.614.137,67

8.907.871,95

Reprises

9113

3.530.316,93

1.211.417,77

(montants en €)

CHARGES D'EXPLOITATION (suite)	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	2.374.896,78	2.436.527,93
Utilisations et reprises	9116	5.702.015,15	1.996.779,57
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		27.214,80
Autres	641/8	26.565.756,06	13.640.054,64
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

(montants en €)

RÉSULTATS FINANCIERS	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Autres produits financiers		13.519,61	18.702,07
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement			
	6501		
Intérêts intercalaires portés à l'actif			
	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Autres charges financières		363.673,40	67.306,09

(montants en €)

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels
Ventilation des autres charges exceptionnelles

EXERCICE

IMPÔTS ET TAXES

(montants en €)

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	CODES	EXERCICE
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	949.430,41
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	1.271.154,53
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	328.290,57
Suppléments d'impôts estimés	9137	6.566,45
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

(montants en €)

Sources de latences fiscales	CODES	EXERCICE
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

(montants en €)

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
À l'entreprise (déductibles)	9145	218.406.382,68	208.290.592,54
Par l'entreprise	9146	293.599.845,58	293.581.338,85
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	263.508,46	325.020,04
Précompte mobilier	9148	9.369.587,01	8.934.018,73

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOQUEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES		
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
Cautionnement en faveur des douanes et accises relatif à la perception de la cotisation d'énergie : 40.818,00 €		
Garantie en notre faveur pour les redevances de transit : 1.962.700,00 €		
Garantie constituée vis-à-vis d'ORES dans le cadre du programme d'émission de billets de trésorerie et d'emprunts obligataires : 1.602.500.000,00 €		
LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

(montants en €)

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

CODES	EXERCICE
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées.

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

(montants en €)

ENTREPRISES LIÉES	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Immobilisations financières	280/1	456.072,00	9.381.771,08
Participations	280	456.072,00	9.381.771,08
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	55.624,89	
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311	55.624,89	
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	556.584.693,62	408.068.182,92
À plus d'un an	9361	545.232.000,00	379.900.000,00
À un an au plus	9371	11.352.693,62	28.168.182,92
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	1.602.500.000	
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	21.418.473,83	
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292	39.511.116,91	69.590,62
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312	39.511.116,91	69.590,62
Dettes	9352	18.035.342,55	20.703.319,11
À plus d'un an	9362		
À un an au plus	9372	18.035.342,55	20.703.319,11

(montants en €)

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

EXERCICE

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

(montants en €)

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	CODES	EXERCICE
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	606.687,13
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

(montants en €)

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	CODES	EXERCICE
Émoluments du (des) commissaire(s)	9505	29.750
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	3.230
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	2.295
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

(montants en €)

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

	EXERCICE
Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur la nature et le volume des instruments swaps de couverture (notionnel de 597.121.052,50€)	43822606,73

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

AU COURS DE L'EXERCICE	CODES	TOTAL	1. HOMMES	2. FEMMES
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	0,5	0,5	
Temps partiel	1002			
TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)	1003	0,5	0,5	
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	1.464	1.464	
Temps partiel	1012			
TOTAL	1013	1.464	1.464	
Frais de personnel (en €)				
Temps plein	1021	90.310,23	90.310,23	
Temps partiel	1022			
TOTAL	1023	90.310,23	90.310,23	
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	CODES	P. TOTAL	1P. HOMMES	2P. FEMMES
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1	1	
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	2.929	2.929	
Frais de personnel (en €)	1023	153.853,97	153.853,97	
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	0	0	

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE				
Nombre moyen de travailleurs	105			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaires	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaires	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	CODES	1. PERSONNEL INTÉRIMAIRE	2. PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
AU COURS DE L'EXERCICE			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	1		
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	1		
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	1		
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343			
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	CODES	HOMMES	CODES	FEMMES
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

I. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et sont amortis sur un maximum de 5 ans.

II. Immobilisations incorporelles

Elles sont enregistrées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties sur une période de 5 ans.

III. Immobilisations corporelles

Valeur d'acquisition :

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

INSTALLATIONS GAZ	TAUX D'AMOR- TISSEMENT EN %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines / stations	3
Raccordements / branchements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Équipement administratif (matériel informatique)	33

Frais accessoires :

- Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la TVA non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers :

- Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

Amortissements :

- Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.
- Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

INSTALLATIONS ÉLECTRICITÉ	TAUX D'AMOR- TISSEMENT EN %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Postes et cabines (équipements HT et BT)	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Équipement administratif (matériel informatique)	33

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles :

Jusqu'en fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Economiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2003, l'activité des Intercommunales mixtes wallonnes gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel s'est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz, essentielle-

ment sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) d'électricité et de gaz.

En matière d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux, il appartient à ORES Assets d'établir une proposition qu'elle soumet, pour approbation, au régulateur. Pour les exercices antérieurs et jusqu'à y compris 2014, cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des Arrêtés royaux du 2 septembre 2008 relatifs aux règles en matière de fixation et de contrôle du revenu total et de la marge bénéficiaire équitable, de la structure tarifaire générale, du solde entre les coûts et les recettes et des principes de base et procédures en matière de proposition et d'approbation des tarifs,

du rapport et de la maîtrise des coûts par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel (A.R.) en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitables. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d'un taux (« WACC : weighted average cost of capital») déduit d'une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce quelle que soit la structure financière réelle du GRD (a).

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées, majorée ou réduite du fonds de roulement.

Lors de la détermination de la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 (iRAB) pour l'électricité et au 31.12.2002 pour le gaz, les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz qui disposaient d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles pouvaient choisir de déterminer la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 / 31.12.2002 sur base de la valeur économique de cet inventaire. Ce fut l'option choisie par les intercommunales mixtes wallonnes.

Le régulateur impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

RAB_n = iRAB + investissements n – amortissements n – mises hors service n (b)

Le régulateur exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan du GRD est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale, le GRD avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la désaffecter.

En novembre 2007, des accords ont été trouvés entre les GRD et la CREG, accords qui ont débouché sur une transaction et la publication d'un Arrêté royal en septembre 2008.

L'article 4 §1^{er} de l'A.R. définit la valeur initiale de l'actif régulé comme étant la somme de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et de la plus-value (*la plus-value est la différence positive entre la valeur de l'iRAB et la valeur d'acquisition initiale non amortie*).

L'article 2 point 7° de l'A.R. indique que les coûts se composent notamment de la partie de la plus-value visée à l'article 4, § 1^{er}, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les montants correspondant à cette partie de la plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. La CREG contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné. La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an durant la pre-

mière période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée des mises hors service sur les quatre années précédentes est déterminée. Cette moyenne glissante est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

L'article 5 §1^{er} de l'A.R. stipule quant à lui que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1^{er} janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value visée à l'article 4, §1^{er}, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire. À l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les quatre années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

Ces dispositions sont entrées en application à partir de l'exercice tarifaire 2008.

Bien que les Arrêtés royaux de septembre 2008 aient été abrogés par la loi du 8 janvier 2012, les principes contenus dans ces textes ont été appliqués dans le cadre de la clôture de l'exercice 2013 et 2014. Les tarifs 2012 ayant été prolongés en 2013 et 2014, ces deux exercices sont en effet à considérer comme un prolongement de la période régulatoire 2009-2012 pour laquelle les tarifs des GRD, toujours valables, ont été approuvés par la Creg sur base de ces principes.

IV. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

V. Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultat lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

VII. Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (*autres charges d'exploitation II.G.*)

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (*autres produits d'exploitation I.D.*)

Les créances impayées de plus de 60 jours sont, en général, couvertes par des réductions de valeur.

En 2011, un marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement par l'attributaire. La quote-part de ces créances couverte par une réduction de valeur est donc calculée déduction faite du pourcentage de récupération prévu.

VIII. Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

IX. Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

X. Comptes de régularisation

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.
2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondant à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES scrl) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est établie sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes.

(quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré)

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulatoires » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « actifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2014 seront récupérés via les tarifs futurs. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulatoires sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéficiaires aux réserves disponibles. Il sera, par la suite, prélevé sur ces réserves disponibles au même rythme que la récupération de ces « actifs régulatoires » auprès du marché.

PASSIF

VII. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

VIII. Dettes à plus d'un an

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

IX. Dettes à un an au plus

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

X. Comptes de régularisation

1. Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.
2. Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2014 seront récupérés via les tarifs futurs. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulatoires sera pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « Basse tension » et « Basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes.

(quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré)

ORES ASSETS - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES À L'ANNEXE

POINTS SPECIAUX (renseignements complémentaires) :

L'intercommunale n'a pas de personnel propre. Les indemnités et jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration, du Comité de direction et du Collège des Commissaires sont imputés au compte « 61 – Services et biens divers » ; par conséquent, la rubrique 9147 de la page C5 12 mentionne des retenues de précompte professionnel.

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

Répartition bénéficiaire 2014

ORES Assets tous secteurs confondus

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	32.943.001,79	8.655.385,38	41.598.387,17
Fourniture	479.148,22	273.611,75	752.759,97
Total électricité	33.422.150,01	8.928.997,13	42.351.147,14

GAZ

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	13.980.781,24	3.658.533,73	17.639.314,97
Fourniture	64.797,23	27.974,46	92.771,69
Total gaz	14.045.578,47	3.686.508,19	17.732.086,66

TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	46.923.783,03	12.313.919,11	59.237.702,14
Fourniture	543.945,45	301.586,21	845.531,66
Total électricité + gaz	47.467.728,48	12.615.505,32	60.083.233,80

ORES ASSETS secteur Namur

ÉLECTRICITÉ

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	6.548.474,56	1.742.029,94	8.290.504,50
Fourniture	39.472,69	17.049,68	56.522,37
Total électricité	6.587.947,25	1.759.079,62	8.347.026,87

GAZ

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	1.276.160,47	365.978,76	1.642.139,23
Fourniture	7.456,56	4.211,45	11.668,01
Total gaz	1.283.617,03	370.190,21	1.653.807,24

TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	7.824.635,03	2.108.008,70	9.932.643,73
Fourniture	46.929,25	21.261,13	68.190,38
Total électricité + gaz	7.871.564,28	2.129.269,83	10.000.834,11

ORES ASSETS secteurs Hainaut

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	11.480.802,14	2.707.597,18	14.188.399,32
Fourniture	294.423,45	187.638,59	482.062,04
Total électricité	11.775.225,59	2.895.235,77	14.670.461,36

GAZ

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	8.532.885,03	2.054.369,81	10.587.254,84
Fourniture	48.750,84	19.384,03	68.134,87
Total gaz	8.581.635,87	2.073.753,84	10.655.389,71

TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	20.013.687,17	4.761.966,99	24.775.654,16
Fourniture	343.174,29	207.022,62	550.196,91
Total électricité + gaz	20.356.861,46	4.968.989,61	25.325.851,07

ORES ASSETS secteur Est

ÉLECTRICITÉ

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	1.946.720,17	648.906,32	2.595.626,49
Fourniture	8.272,75	6.573,41	14.846,16
Total électricité	1.954.992,92	655.479,73	2.610.472,65

ORES ASSETS secteur Luxembourg

ÉLECTRICITÉ

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	5.963.434,48	1.546.373,19	7.509.807,67
Fourniture	45.094,97	19.480,53	64.575,50
Total électricité	6.008.529,45	1.565.853,72	7.574.383,17

GAZ

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	541.706,88	158.563,72	700.270,60
Fourniture	3.001,15	1.709,57	4.710,72
Total gaz	544.708,03	160.273,29	704.981,32

TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ

ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	6.505.141,36	1.704.936,91	8.210.078,27
Fourniture	48.096,12	21.190,10	69.286,22
Total électricité + gaz	6.553.237,48	1.726.127,01	8.279.364,49

ORES ASSETS secteur Verviers

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS

	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	1.451.468,20	457.648,43	1.909.116,63
Fourniture	40.610,81	20.041,15	60.651,96
Total électricité	1.492.079,01	477.689,58	1.969.768,59

ORES ASSETS secteur Brabant wallon

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS

	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	4.672.493,66	1.280.436,45	5.952.930,11
Fourniture	39.974,14	17.314,19	57.288,33
Total électricité	4.712.467,80	1.297.750,64	6.010.218,44

GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS

	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	3.078.855,25	911.709,15	3.990.564,40
Fourniture	874,28	430,82	1.305,10
Total gaz	3.079.729,53	912.139,97	3.991.869,50

TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS

	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	7.751.348,91	2.192.145,60	9.943.494,51
Fourniture	40.848,42	17.745,01	58.593,43
Total électricité + gaz	7.792.197,33	2.209.890,61	10.002.087,94

ORES ASSETS secteur Mouscron

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS

	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	721.420,21	219.664,41	941.084,62
Fourniture	11.299,41	5.514,20	16.813,61
Total électricité	732.719,62	225.178,61	957.898,23

GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS

	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	487.513,23	146.692,16	634.205,39
Fourniture	4.714,40	2.238,59	6.952,99
Total gaz	492.227,63	148.930,75	641.158,38

TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS

	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	1.208.933,44	366.356,57	1.575.290,01
Fourniture	16.013,81	7.752,79	23.766,60
Total électricité + gaz	1.224.947,25	374.109,36	1.599.056,61

ORES ASSETS secteur commun

ÉLECTRICITÉ

(montants en €)

ACTIVITÉS

	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	158.188,37	52.729,46	210.917,83
Fourniture	0,00	0,00	0,00
Total électricité	158.188,37	52.729,46	210.917,83

GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS

	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	63.660,38	21.220,13	84.880,51
Fourniture	0,00	0,00	0,00
Total gaz	63.660,38	21.220,13	84.880,51

TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ

(montants en €)

ACTIVITÉS

	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	221.848,75	73.949,59	295.798,34
Fourniture	0,00	0,00	0,00
Total électricité + gaz	221.848,75	73.949,59	295.798,34

Rapports des Commissaires



Crowe Horwath

Callens, Pirenne, Theunissen & C°

member of Crowe Horwath International

Avenue de Tervueren 313 Tervurenlaan
B-1150 Bruxelles | Brussel
T +32 (0)2 772 03 30
F +32 (0)2 772 46 71
info@callens.be
www.callens-theunissen.com
www.crowehorwathinternational.com

Ores Assets SCRL
Avenue Jean Monnet 2
1380 LOUVAIN – LA - NEUVE

Namur, le 10 décembre 2014

**ORES ASSETS SCRL
RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR L'ÉTAT RÉSUMANT LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE
AU 31 OCTOBRE 2014
DANS LE CADRE DE LA PROPOSITION DE DISTRIBUTION
D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE**

Réviseurs d'Entreprises | Bedrijfsrevisoren | Belgische Wirtschaftsprüfer
Agréé pour les Institutions Financières | Erkend voor de Financiële Instellingen | Für Finanzinstitute anerkannt
Agréé par l'Office de contrôle des mutualités | Erkend door de Controledienst voor de Ziekenfondsen | Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

Antwerp | Brussels | Hasselt | Kortrijk | Namur | Verviers | Luxembourg (L) | Berlin (G) | Lille (F)
Audit and Assurance | Accounting | Tax and Legal | Risk Consulting | Corporate Finance

Numéro d'Entreprise TVA | Ondernemingsnummer BTW BE 0427.897.088
Deutsche Bank: 611-0929540-59 | IBAN: BE84 6110 9295 4059 | BIC: BDCHBE22

Société Civile ayant emprunté la forme d'une Société Cooperative | Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een cooperatieve vennootschap heeft
aangenomen | Bürgerliche Gesellschaft die die Rechtsform einer Genossenschaft mit Beschränkter Haftung angenommen hat

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
1. Introduction	3
2. Contrôles effectués	4
3. Commentaires sur l'état résumant la situation active et passive	4
4. Evénements survenus après la clôture intermédiaire	4
5. Conclusion	5

1. Introduction

Le conseil d'administration propose, conformément à l'article 37 des statuts de distribuer un acompte sur le dividende qui sera octroyé sur les résultats de l'exercice.

Conformément à l'article 618 du Code des Sociétés, nous avons procédé à un examen limité de l'état résumant la situation active et passive intermédiaire ci-joint pour la période du 1 janvier 2014 au 31 octobre 2014, dont le total du bilan s'élève à 3.663.620.615 EUR.

L'état résumant la situation active et passive intermédiaire a été établie sous la responsabilité du Conseil d'administration, afin de lui permettre d'évaluer si le bénéfice disponible, tel que défini à l'article 618 ci-dessous, est suffisant pour permettre la distribution d'un acompte sur dividende de 43.186.004,11 EUR réparti comme suit :

ELECTRICITE	
Namur	5.117.779,85
Hainaut	10.574.305,31
Est	1.594.593,50
Luxembourg	4.664.037,48
Verviers	2.138.055,11
Brabant Wallon	3.709.350,43
Mouscron	575.826,24
Total électricité	28.373.947,92
Gaz	
Namur	1.235.708,51
Hainaut	9.825.559,27
Luxembourg	442.219,61
Brabant Wallon	2.792.062,69
Mouscron	516.506,11
Total Gaz	14.812.056,19
Global	43.186.004,11

2. Contrôles effectués

Notre mission a été effectuée conformément aux normes de contrôle de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relatives à l'examen limité. L'examen limité d'une situation intermédiaire consiste principalement en l'analyse des données financières et la discussion de ces informations avec la direction. L'étendue des travaux entrant dans le cadre de cet examen est moins importante que celle qui résulte d'un contrôle plénier conformément aux normes de révision généralement appliquées. De ce fait, nous ne pouvons pas émettre d'opinion sur l'état ci-joint.

Nous nous sommes également assurés que les statuts prévoient expressément que le Conseil d'administration peut distribuer un acompte sur dividende.

3. Commentaires sur l'état résumant la situation active et passive

La situation active et passive intermédiaire au 31 octobre 2014 a été établie sous la responsabilité du Conseil d'administration conformément à la législation comptable et aux règles d'évaluation de la société et concorde avec la comptabilité d'Ores Assets scrl. Les règles d'évaluation sont identiques à celles utilisées au cours de l'exercice précédent.

4. Evénements survenus après la clôture intermédiaire

A la date de ce rapport, sur base des discussions que nous avons eues avec la direction, il ne s'est produit depuis le 31 octobre 2014, date de l'état résumant la situation active et passive intermédiaire, aucun événement important qui aurait un impact significatif sur celle-ci.

5. Conclusion

Notre examen n'a pas révélé de faits ou d'éléments qui auraient pour effet de modifier de manière significative l'état résumant la situation active et passive pour la période du 01 janvier 2014 au 31 octobre 2014.

Le bénéfice de l'exercice repris dans la situation intermédiaire au 31 octobre 2014, réduit de la perte reportée/majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves constituées et en tenant compte des réserves à constituer en vertu des dispositions légales ou statutaires est supérieur au montant de l'acompte sur dividende proposé.

Le présent rapport a été préparé à l'usage exclusif du Conseil d'administration et des actionnaires de la société, dans le cadre du projet de distribution d'un acompte sur dividende comme décrit ci-dessus et ne peut être utilisé à d'autres fins. Conformément à l'article 618, il devra être annexé au rapport de révision des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014.

Namur, le 10 décembre 2014

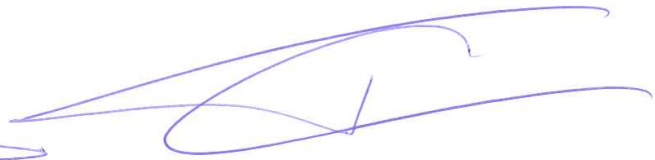
CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & C° SCRL

Commissaire

Représentée par



Baudouin Theunissen
Réviseur d'Entreprise



Boudewijn Callens
Réviseur d'Entreprise

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES COMPTES STATUTAIRES ORES ASSETS COMPTES CONSOLIDES ORES (normes BGAAP)

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mission de surveillance relative à l'exercice 2014.

Le Collège des commissaires a procédé à la vérification des documents comptables. Il a également procédé au contrôle des divers postes constituant la situation active et passive et les comptes de résultats.

Nous avons procédé à l'examen des comptes annuels statutaires d'ORES Assets et des comptes consolidés du groupe ORES (normes BGAAP) au 31 décembre 2014. Nous avons obtenu des préposés d'ORES toutes les explications et informations que nous avons sollicitées.

Nous avons constaté que la comptabilité est tenue et que les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Les comptes annuels statutaires d'ORES Assets et les comptes consolidés ORES (normes BGAAP) donnent, à notre avis, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et du groupe ORES, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent et les justifications données dans les annexes sont adéquates.

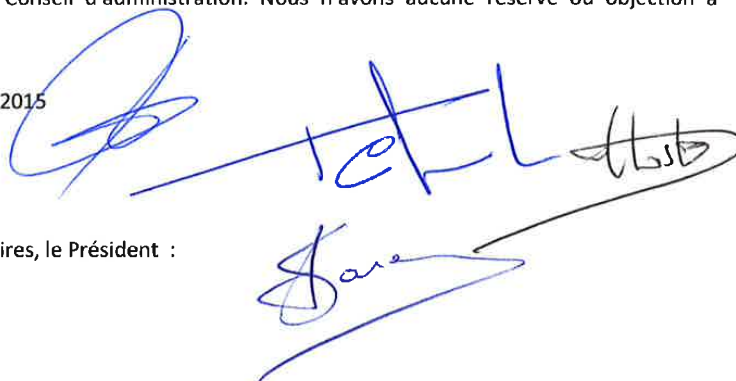
Les rapports de gestion comprennent les informations requises par la loi et concordent avec les comptes annuels.

Nous n'avons, par ailleurs, pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou des dispositions impératives du Code des sociétés.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration. Nous n'avons aucune réserve ou objection à formuler à leur sujet.

Louvain-La-Neuve, le 30 mars 2015

Pour le Collège des commissaires, le Président :





Crowe Horwath

Callens, Pirene, Theunissen & C^o

member of Crowe Horwath International

Avenue de Tervueren 313 Tervurenlaan
B-1150 Bruxelles | Brussel
T +32 (0)2 772 03 30
F +32 (0)2 772 46 71
info@callens.be
www.callens-theunissen.com
www.crowehorwathinternational.com

Ores Assets SCRL
Avenue Jean Monnet 2
1348 Louvain-la-Neuve

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SCRL ORES ASSETS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014 et le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la SCRL Ores Assets pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique dont le total du bilan s'élève à € 3.704.224.649 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 77.458.055.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Réviseurs d'Entreprises | Bedrijfsrevisoren | Belgische Wirtschaftsprüfer
Agréé pour les Institutions Financières | Erkend voor de Financiële Instellingen | Für Finanzinstitute anerkannt
Agréé par l'Office de contrôle des mutualités | Erkend door de Controledienst voor de Ziekenfondsen | Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

Antwerp | Brussels | Hasselt | Kortrijk | Namur | Verviers | Luxembourg (L) | Berlin (G) | Lille (F)
Audit and Assurance | Accounting | Tax and Legal | Risk Consulting | Corporate Finance

Numéro d'Entreprise TVA | Ondernemingsnummer BTW BE 0427.897.088
Deutsche Bank: 611-0929540-59 | IBAN: BE84 6110 9295 4059 | BIC: DEUTBE33
Société Civile ayant emprunté la forme d'une Société Cooperative | Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een cooperatieve vennootschap heeft aangenomen | Bürgerliche Gesellschaft die die Rechtsform einer Genossenschaft mit Beschränkter Haftung angenommen hat



Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la SCRL Ores Assets au 31 décembre 2014 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Nonobstant l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les comptes transitoires, qui, comme exposé dans le rapport de gestion et aux annexes des comptes annuels, comportent un montant de soldes réglementaires de € 149.220.999 à l'actif et de € 32.643.526 au passif. Ces soldes réglementaires sont issus de montants à incorporer dans les tarifs des dix années ultérieures. A partir du 1 juillet 2014, la CWaPE est compétente en matière de tarifs de distribution de l'énergie. La méthode et les modalités selon lesquelles les tarifs de distribution de l'énergie sont établis ont été confirmées par la CWaPE pour les années 2015 et 2016. En conséquence, les comptes sont établis dans l'hypothèse de l'incorporation de ces montants dans les tarifs futurs.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Au cours de l'exercice, un acompte sur dividende a été distribué à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.

Bruxelles, le 5 mai 2015

Callens, Pirenne Theunissen & Co,
Commissaire
Représentée par

Baudouin Callens
Associé

Baudouin Theunissen
Associé

Annexe 1 point 1

LISTE DES ASSOCIÉS MISE À JOUR AU 31 DÉCEMBRE 2014

SECTEUR	ASSOCIÉS	PARTS A ÉLECTRICITÉ	PARTS A GAZ	PARTS R ÉLECTRICITÉ	PARTS R GAZ
ORES Namur	AISEAU-PRESLES	1	-	-	-
ORES Namur	ANHEE	29	1	4	-
ORES Namur	ASSESE	19	1	-	-
ORES Namur	BEAURAING	96	1	-	-
ORES Namur	BIEVRE	1.295	1	-	-
ORES Namur	CERFONTAINE	5	1	-	-
ORES Namur	CINEY	177	1	-	-
ORES Namur	COUVIN	2.770	1	-	-
ORES Namur	DINANT	12	1	-	-
ORES Namur	DOISCHE	4	1	1	-
ORES Namur	EGHEZEE	6.026	1	1.091	-
ORES Namur	FERNELMONT	6	1	-	-
ORES Namur	FLOREFFE	6	1	1	-
ORES Namur	FLORENNES	38	1	7	-
ORES Namur	FOSSÉS-LA-VILLE	8	1	-	-
ORES Namur	GEDINNE	13	1	3	-
ORES Namur	GEMBLOUX	17	2.130	-	-
ORES Namur	GERPINNES	5.337	-	966	-
ORES Namur	GESVES	104	1	19	-
ORES Namur	HAMOIS	6	1	1	-
ORES Namur	HASTIERE	6	1	1	-
ORES Namur	HAVELANGE	158	1	29	-
ORES Namur	HOUYET	5	1	-	-
ORES Namur	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	8.103	1	1.466	-
ORES Namur	LA BRUYERE	6	1	1	-
ORES Namur	LES BONS VILLERS	7	-	-	-
ORES Namur	METTET	18	1	3	-
ORES Namur	NAMUR	15.820	1.238	-	-
ORES Namur	ONHAYE	4	1	-	-
ORES Namur	PHILIPPEVILLE	21	1	-	-
ORES Namur	PROFONDEVILLE	9	1	2	-
ORES Namur	ROCHEFORT	20.850	1	-	-
ORES Namur	SAMBREVILLE	59.246	1	1.500	-
ORES Namur	SOMBREFFE	7	1	1	-
ORES Namur	SOMME-LEUZE	16	1	-	-
ORES Namur	VIROINVAL	6.967	1	-	-
ORES Namur	VRESSE	45	1	8	-
ORES Namur	WALCOURT	14	1	-	-
ORES Namur	YVOIR	21.859	145	1.000	-
ORES Namur	I D E F I N	4.122.890	952.160	539.250	73.500
ORES Namur	ELECTRABEL	1.424.006	318.569	-	-
TOTAL ORES NAMUR		5.696.026	1.274.275	545.354	73.500

SECTEUR	ASSOCIÉS	PARTS A ÉLECTRICITÉ	PARTS A GAZ	PARTS R ÉLECTRICITÉ	PARTS R GAZ
ORES Hainaut	AISEAU-PRESLES	42	12	-	-
ORES Hainaut	ANDERLUES	57	34	-	-
ORES Hainaut	ANTOING	1	1	-	-
ORES Hainaut	ATH	1	66	-	-
ORES Hainaut	BELOEIL	1	1	-	-
ORES Hainaut	BERNISSART	1	1	-	-
ORES Hainaut	BINCHE	167	104	-	-
ORES Hainaut	BOUSSU	128	148	-	-
ORES Hainaut	BRAINE-LE-COMTE	-	62	-	-
ORES Hainaut	BRUGELETTE	1	1	-	-
ORES Hainaut	BRUNEHAUT	1	-	-	-
ORES Hainaut	CELLES	1	-	-	-
ORES Hainaut	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	80	70	-	-
ORES Hainaut	CHARLEROI	1.416	1.023	-	-
ORES Hainaut	CHATELET	186	194	-	-
ORES Hainaut	CHIEVRES	1	1	-	-
ORES Hainaut	COLFONTAINE	136	104	-	-
ORES Hainaut	COURCELLES	282	124	-	-
ORES Hainaut	DOUR	107	66	-	-
ORES Hainaut	ELLEZELLES	1	1	-	-
ORES Hainaut	ENGHIEN	1	1	-	-
ORES Hainaut	ERQUELINNES	51	25	-	-
ORES Hainaut	ESTINNES	33	1	-	-
ORES Hainaut	FARCIENNES	1	11	-	-
ORES Hainaut	FLEURUS	1	1	-	-
ORES Hainaut	FLOBECQ	1	1	-	-
ORES Hainaut	FONTAINE-L'EVEQUE	110	55	-	-
ORES Hainaut	FRAMERIES	137	119	-	-
ORES Hainaut	FRASNES-LEZ-ANVAING	1	1	-	-
ORES Hainaut	GERPINNES	-	8	-	-
ORES Hainaut	HAM-SUR-HEUR/NALINNES	60	17	-	-
ORES Hainaut	HENSIES	26	1	-	-
ORES Hainaut	HONNELLES	32	-	-	-
ORES Hainaut	JURBISE	1	1	-	-
ORES Hainaut	LA LOUVIERE	382	429	-	-
ORES Hainaut	LE ROEULX	38	28	-	-
ORES Hainaut	LENS	1	1	-	-
ORES Hainaut	LES-BONS-VILLERS	-	1	-	-
ORES Hainaut	LESSINES	1	1	-	-
ORES Hainaut	LEUZE-EN-HAINAUT	1	1	-	-
ORES Hainaut	LOBBES	27	1	-	-
ORES Hainaut	MANAGE	104	133	-	-
ORES Hainaut	MERBES-LE-CHÂTEAU	21	9	-	-

SECTEUR	ASSOCIÉS	PARTS A ÉLECTRICITÉ	PARTS A GAZ	PARTS R ÉLECTRICITÉ	PARTS R GAZ
ORES Hainaut	MONS	589	708	-	-
ORES Hainaut	MONTIGNY-LE-TILLEUL	97	23	-	-
ORES Hainaut	MORLANWELZ	88	90	-	-
ORES Hainaut	PERUWELZ	1	1	-	-
ORES Hainaut	PONT-A-CELLES	141	17	-	-
ORES Hainaut	QUAREGNON	120	152	-	-
ORES Hainaut	QUEVY	41	3	-	-
ORES Hainaut	QUIEVRAIN	43	40	-	-
ORES Hainaut	SAINT-GHISLAIN	134	57	-	-
ORES Hainaut	SENEFFE	64	22	-	-
ORES Hainaut	SILLY	1	1	-	-
ORES Hainaut	SOIGNIES	17	86	-	-
ORES Hainaut	THUIN	69	4	-	-
ORES Hainaut	TOURNAI	1	1	-	-
ORES Hainaut	IPFH	8.157.133	6.949.707	1.352.354	818.010
ORES Hainaut	IGRETEC	2	2	-	-
ORES Hainaut	ELECTRABEL	2.720.726	2.317.925	-	-
TOTAL ORES HAINAUT		10.882.907	9.271.698	1.352.354	818.010
ORES Est	AMEL	74.657	-	-	-
ORES Est	BÜLLINGEN	78.421	-	-	-
ORES Est	BURG-REULAND	59.750	-	-	-
ORES Est	BÜTGENBACH	77.576	-	-	-
ORES Est	EUPEN	311.561	-	-	-
ORES Est	KELMIS	169.504	-	-	-
ORES Est	LONTZEN	74.473	-	-	-
ORES Est	MALMEDY	192.897	-	-	-
ORES Est	PLOMBIERES	141.481	-	-	-
ORES Est	RAEREN	151.260	-	-	-
ORES Est	SANKT VITH	201.639	-	-	-
ORES Est	WAIMES	103.867	-	-	-
ORES Est	FINEST	9	-	-	-
ORES Est	ELECTRABEL	545.698	-	-	-
TOTAL ORES EST		2.182.793	0	0	0
ORES Luxembourg	ARLON	573	13	-	-
ORES Luxembourg	ATTERT	21	1	-	-
ORES Luxembourg	AUBANGE	200.262	2	-	-
ORES Luxembourg	BASTOGNE	205	1	-	-
ORES Luxembourg	BERTOIGNE	11	1	-	-
ORES Luxembourg	BERTRIX	87	1	-	-
ORES Luxembourg	BOUILLON	80	1	-	-
ORES Luxembourg	CHINY	43	1	-	-
ORES Luxembourg	DAVERDISSE	11	1	-	-

SECTEUR	ASSOCIÉS	PARTS A ÉLECTRICITÉ	PARTS A GAZ	PARTS R ÉLECTRICITÉ	PARTS R GAZ
ORES Luxembourg	DURBUY	101	1	-	-
ORES Luxembourg	EREZEE	16	1	-	-
ORES Luxembourg	ETALLE	39	1	-	-
ORES Luxembourg	FAUVILLERS	11	1	-	-
ORES Luxembourg	FLORENVILLE	74	1	-	-
ORES Luxembourg	GOUVY	32	1	-	-
ORES Luxembourg	HABAY	77	1	-	-
ORES Luxembourg	HERBEUMONT	11	1	-	-
ORES Luxembourg	HOTTON	53	1	-	-
ORES Luxembourg	HOUFFALIZE	45	1	-	-
ORES Luxembourg	LA ROCHE-EN-ARDENNE	57	1	-	-
ORES Luxembourg	LEGLISE	17	1	-	-
ORES Luxembourg	LIBIN	32	1	-	-
ORES Luxembourg	LIBRAMONT-CHEVIGNY	112	1	-	-
ORES Luxembourg	MANHAY	19	1	-	-
ORES Luxembourg	MARCHE-EN-FAMENNE	260	1	-	-
ORES Luxembourg	MARTELANGE	21	1	-	-
ORES Luxembourg	MEIX-DEVANT-VIRTON	26	1	-	-
ORES Luxembourg	MESSANCY	65	2	-	-
ORES Luxembourg	MUSSON	40	1	-	-
ORES Luxembourg	NASSOGNE	425	1	-	-
ORES Luxembourg	NEUFCHATEAU	61	1	-	-
ORES Luxembourg	PALISEUL	54	1	-	-
ORES Luxembourg	RENDEUX	21	1	-	-
ORES Luxembourg	ROUVROY	18	1	-	-
ORES Luxembourg	SAINTE-ODE	17	1	-	-
ORES Luxembourg	SAINTE-HUBERT	567	1	-	-
ORES Luxembourg	SAINT-LEGER	31	1	-	-
ORES Luxembourg	TELLIN	22	1	-	-
ORES Luxembourg	TENNEVILLE	25	1	-	-
ORES Luxembourg	TINTIGNY	31	1	-	-
ORES Luxembourg	VAUX-SUR-SURE	22	1	-	-
ORES Luxembourg	VIELSALM	82	1	-	-
ORES Luxembourg	VIRTON	201	1	-	-
ORES Luxembourg	WELLIN	32	1	-	-
ORES Luxembourg	SOFILUX	3.702.844	358.930	533.643	20.407
ORES Luxembourg	ELECTRABEL	1.302.284	119.662	-	-
TOTAL ORES LUXEMBOURG		5.209.138	478.650	533.643	20.407
ORES Verviers	AUBEL	50.731	-	1.500	-
ORES Verviers	BAELEN	47.969	-	1.500	-
ORES Verviers	CLAVIER	58.023	-	-	-
ORES Verviers	DALHEM	76.260	-	-	-
ORES Verviers	FERRIERES	59.603	-	3.664	-

SECTEUR	ASSOCIÉS	PARTS A ÉLECTRICITÉ	PARTS A GAZ	PARTS R ÉLECTRICITÉ	PARTS R GAZ
ORES Verviers	HAMOIR	57.843	-	-	-
ORES Verviers	HERVE	209.016	-	3.227	-
ORES Verviers	LIERNEUX	45.852	-	1.000	-
ORES Verviers	LIMBOURG	82.505	-	-	-
ORES Verviers	OUFFET	35.119	-	2.175	-
ORES Verviers	SPA	156.626	-	-	-
ORES Verviers	STOUMONT	46.808	-	-	-
ORES Verviers	THEUX	138.692	-	-	-
ORES Verviers	THIMISTER-CLERMONT	55.954	-	3.125	-
ORES Verviers	TINLOT	34.525	-	-	-
ORES Verviers	TROIS-PONTS	38.422	-	-	-
ORES Verviers	VERVIERS	821.347	-	-	-
ORES Verviers	FOURONS	53.028	-	-	-
ORES Verviers	FINIMO	9	-	2.221	-
ORES Verviers	ELECTRABEL	689.444	-	-	-
TOTAL ORES VERVIERS		2.757.776	0	18.412	0
ORES Brabant wallon	BEAUVECHAIN	124.990	221	5.475	25
ORES Brabant wallon	BRAINE L'ALLEUD	223.217	85.036	54.325	9.724
ORES Brabant wallon	BRAINE-LE-CHÂTEAU	57.906	2.043	7.217	161
ORES Brabant wallon	BRAINE-LE-COMTE	115.834	-	-	-
ORES Brabant wallon	CHASTRE	-	5.782	-	-
ORES Brabant wallon	CHAUMONT-GISTOUX	45.201	5.229	-	-
ORES Brabant wallon	COURT-ST-ETIENNE	52.082	9.655	6.491	760
ORES Brabant wallon	ECAUSSINNES	58.383	13.588	14.209	1.553
ORES Brabant wallon	GENAPPE	96.064	1.037	50	37
ORES Brabant wallon	GREZ-DOICEAU	70.489	2.270	-	-
ORES Brabant wallon	HELECINE	6.986	980	-	-
ORES Brabant wallon	INCOURT	-	36	-	3
ORES Brabant wallon	ITTRE	42.997	1.442	5.359	114
ORES Brabant wallon	JODOIGNE	72.188	1.079	-	-
ORES Brabant wallon	LA HULPE	64.684	23.890	8.062	1.882
ORES Brabant wallon	LASNE	94.627	3.053	11.794	241
ORES Brabant wallon	LINCENT	15.300	62	3.723	7
ORES Brabant wallon	MONT-ST-GUIBERT	38.401	12.736	-	-
ORES Brabant wallon	NIVELLES	293.308	85.871	36.558	6.714
ORES Brabant wallon	ORP-JAUCHE	47.630	621	-	-
ORES Brabant wallon	OTTIGNIES	194.064	111.668	5.000	5.000
ORES Brabant wallon	PERWEZ	-	4.150	-	-
ORES Brabant wallon	RAMILLIES	36.846	-	-	-
ORES Brabant wallon	REBECQ	64.069	9.598	-	-
ORES Brabant wallon	RIXENSART	175.324	55.397	3.036	1.972
ORES Brabant wallon	TUBIZE	174.549	28.454	1	1
ORES Brabant wallon	WALHAIN	43.726	1.951	-	-

SECTEUR	ASSOCIÉS	PARTS A ÉLECTRICITÉ	PARTS A GAZ	PARTS R ÉLECTRICITÉ	PARTS R GAZ
ORES Brabant wallon	WATERLOO	215.044	65.769	2.661	2.341
ORES Brabant wallon	WAVRE	-	60.534	-	4.768
ORES Brabant wallon	SEDIFIN	794.312	1.601.740	169.028	78.558
ORES Brabant wallon	ELECTRABEL	1.072.740	731.298	-	-
TOTAL ORES BRABANT WALLON		4.290.961	2.925.190	332.989	113.861
ORES Mouscron	ESTAIMPUIS	14.008	1.271	-	-
ORES Mouscron	MOUSCRON	2	1	-	-
ORES Mouscron	PECQ	7.447	1	725	-
ORES Mouscron	IEG	553.383	403.965	25.020	19.563
ORES Mouscron	ELECTRABEL	191.613	135.080	-	-
TOTAL ORES MOUSCRON		766.453	540.318	25.745	19.563
ORES Commun	I D E F I N	53.442	8.964	-	-
ORES Commun	IPFH	130.770	67.866	-	-
ORES Commun	AMEL	612	-	-	-
ORES Commun	BÜLLINGEN	678	-	-	-
ORES Commun	BURG-REULAND	507	-	-	-
ORES Commun	BÜTGENBACH	657	-	-	-
ORES Commun	EUPEN	2.523	-	-	-
ORES Commun	KELMIS	1.366	-	-	-
ORES Commun	LONTZEN	630	-	-	-
ORES Commun	MALMEDY	1.627	-	-	-
ORES Commun	PLOMBIERES	1.178	-	-	-
ORES Commun	RAEREN	1.236	-	-	-
ORES Commun	SANKT VITH	1.215	-	-	-
ORES Commun	WAIMES	908	-	-	-
ORES Commun	SOFILUX	34.635	2.085	-	-
ORES Commun	FINIMO	18.315	-	-	-
ORES Commun	FOURONS	495	-	-	-
ORES Commun	SEDIFIN	39.411	19.287	-	-
ORES Commun	IEG	8.358	6.045	-	-
ORES Commun	ELECTRABEL	99.521	34.749	-	-
TOTAL ORES COMMUN		398.084	138.996	0	0
TOTAL GÉNÉRAL		32.184.138	14.629.127	2.808.497	1.045.341
TOTAL PAR TYPE DE PARTS		46.813.265		3.853.838	



3. COMPTES CONSOLIDÉS (BGAAP)

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social clôturé au 31/12/2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés au 31/12/2014.

1. Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation du Groupe

A. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Le groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué, d'une part, d'ORES Assets, créée pour rappel à partir de la fusion des huit intercommunales mixtes wallonnes de distribution de gaz et d'électricité survenue le 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au point-de-vue comptable au 1^{er} janvier 2013 (ci-après désignées « GRD » ou ORES Assets), et d'autre part, de la société coopérative à responsabilité limitée ORES (ci-après désignée « ORES srl »), dont la quasi totalité des parts est détenue par le GRD (99,7%). À cela s'ajoute également deux sociétés détenues partiellement par la société ORES srl : Atrias, détenue à 16,7%, et Index'is, détenue à 30%.

Du fait de l'influence notable d'ORES srl sur ces deux sociétés, le groupe a décidé de les consolider par mise en équivalence.

ORES Assets est une intercommunale mixte : elle est détenue à 75% par les communes ou intercommunales pures de financement wallonnes du territoire qu'elle couvre, et à 25% par Electrabel SA.

Le Groupe est uniquement actif en Belgique et presque exclusivement en Wallonie, sur le territoire des communes associées au GRD. L'adresse du Groupe est le siège social d'ORES srl, avenue Jean Monnet, 2, 1348 Louvain-la-Neuve (Belgique).

Il importe de rappeler que les tarifs de distribution approuvés par le régulateur et appliqués par les huit GRD jusqu'à leur fusion en 2013 n'ont pas été modifiés suite à cette opération. Ils ont continué à s'appliquer pendant l'exercice 2014. En effet, le législateur fédéral a adopté le 20 décembre 2013 une loi confirmant qu'en cas de fusion, des tarifs différents pouvaient continuer à être appliqués dans chaque zone géographique desservie par les anciens GRD. Le GRD unique (ORES Assets) comprend donc huit secteurs correspondant exactement aux territoires des anciens GRD (secteurs de Namur, du Hainaut (un secteur électricité et un secteur gaz), de l'Est, de Verviers, du Luxembourg, du Brabant Wallon et de Mouscron).

Les tarifs sont fixés sur base de valeurs prévisionnelles de l'ensemble des coûts. Nonobstant l'entrée en vigueur de la loi du 8 janvier 2012 et l'abrogation des arrêtés royaux de 2008, les anciennes décisions tarifaires en matière de distribution pour la période régulatoire 2009-2012 restent d'application jusqu'à ce qu'elles prennent fin ou soient annulées ou modifiées par le régulateur. En application des articles 12bis et 12quater, § 2 de la loi du 29 avril 1999 ainsi que des articles 15/5ter et 15/5quinquies § 2 de la loi du 12 avril 1965, le régulateur compétent, la Creg, a prolongé les tarifs de réseaux de distribution approuvés et en vigueur pour l'exercice 2012 pour les huit anciens GRD mixtes pour les exercices 2013 et 2014. Les principes contenus dans la loi du 8 janvier 2012 et dans les Arrêtés royaux de 2008 ont donc été appliqués dans le cadre de la clôture des exercices 2013 et 2014. Le 5 février 2015, la CWaPE a approuvé, sur base de la nouvelle méthodologie tarifaire adoptée le 16 août 2014, les tarifs de réseaux de distribution pour les exercices 2015 et 2016.

Signalons également qu'en ce qui concerne l'affectation des soldes régulatoires 2008 et 2009, ainsi que la hauteur et l'affectation des soldes régulatoires 2010 à 2013, la CWaPE a autorisé que 10 % du cumul de ces soldes (par secteur et par énergie) soit répercuté sous forme d'acompte dans les tarifs 2015 et 2016.

Il importe, enfin, de relever que l'exercice 2014 est le dernier exercice pour lequel ORES Assets est assujettie à l'impôt des personnes morales. En effet, suite au vote de la loi-programme le 19 décembre 2014 par le Parlement fédéral et publiée au Moniteur le 29 décembre 2014, l'intercommunale sera dorénavant assujettie à l'impôt des sociétés (à partir de l'exercice d'imposition 2016 - Revenus 2015).

B. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

A) ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS AU 31/12/2014

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS (en K€)	31/12/2014	31/12/2013
Ventes et prestations	1.057.098	1.062.639
Coût des ventes et prestations	-908.458	-905.118
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	148.640	157.521
Produits financiers	1.882	3.321
Charges financières	-67.819	-70.259
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	82.703	90.583
Impôts sur le résultat	-5.245	-4.978
BÉNÉFICE CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE	77.458	85.605

Le résultat du Groupe s'élève, en 2014, à :

- Électricité : 50.110 k€ c/ 59.534 k€, soit - 15,8 %
- Gaz : 27.348 k€ c/ 27.856 k€, soit - 1,8 %

La baisse du résultat en électricité et en gaz est due principalement à la baisse du taux OLO 10 ans moyen qui a diminué de 29,2 % entre 2013 et 2014 (il est passé de 2,43% à 1,72%).

Tous secteurs confondus, les écarts sur coûts contrôlables 2014 (Bonus / Malus) sont favorables aux associés et s'élèvent à :

- Électricité : 3.071 k€
- Gaz : 3.607 k€

→ Le résultat de l'activité « Gestion réseaux électricité » (49.357 k€ c/ 58.675 k€) est constitué :

- De produits (802.000 k€ c/ 801.158 k€) tels que :
 - Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 794.882 k€ en 2014 contre 819.686 k€ en 2013 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée).
 - Les actifs/passifs régulatoires :
 - en 2014 : 7.118 k€ (Actif)
 - en 2013 : - 18.528 k€ (Passif)
 La diminution importante des redevances de transit (-24.804 k€) s'explique d'une part, par une baisse des quantités transportées de 4,61% par rapport à 2013 et d'autre part, par une réduction du prix moyen facturé par kWh de 1,58%.
- De frais d'exploitation (752.643 k€ c/ 742.483 k€) en hausse de 10.160 k€ par rapport à l'exercice 2013. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 151.749 k€ en augmentation de 1.136 k€ et de coûts non contrôlables d'un montant de 600.894 k€ en hausse de 9.024 k€. Ces frais sont détaillés ci-après.

Le résultat de l'activité « Autres » s'élève, en 2014, à 753 k€ contre 865 k€ en 2013.

→ Le résultat de l'activité « Gestion réseaux Gaz » (27.255 k€ c/ 27.729 k€) est constitué :

- De produits (170.639 k€ c/ 165.101 k€) tels que :
 - Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 147.621 k€ en 2014 contre 172.474 k€ en 2013 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée).
 - Les actifs / passifs régulatoires :
 - en 2014 : 23.019 k€ (Actif)
 - en 2013 : - 7.373 k€ (Passif)
 Les quantités transportées et facturées sont en baisse, cette année, de 15,3%. Signalons à ce sujet la diminution importante des degrés-jours en 2014 par rapport à 2013 (-28%) due aux températures très douces relevées en 2014 par rapport à 2013.
- De frais d'exploitation (143.384 k€ c/ 137.372 k€) en hausse de 6.012 k€ soit 4,4% par rapport à l'exercice 2013. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 38.827 k€ en diminution de 2.459 k€ (-6%) et de coûts non contrôlables d'un montant de 104.557 k€ en hausse de 8.471 k€ soit 8,8%. Ces frais sont détaillés ci-après.

Le résultat de l'activité « autres » s'élève, en 2014, à 93 k€ contre 127 k€ en 2013.

Les coûts contrôlables (190.576 k€ c/191.893) comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

On y retrouve également les rétributions de tiers (honoraires de N-ALLO, des avocats, d'Index'is), les rétributions payées à

Electrabel dans le cadre des services prestés dans le domaine informatique, ainsi que des frais relatifs aux redevances d'utilisation, au charroi, aux loyers et charges locatives, frais postaux, de représentation, de formation,...

Les rémunérations, charges sociales et pensions du Groupe sont assez stables et s'élevaient à 182.725 k€ en 2014 contre 181.910 k€ à fin 2013.

Pour ce qui concerne les coûts non contrôlables d'un montant total de 705.451 k€ (687.962 k€ en 2013, soit +17.489 k€), citons les évolutions suivantes :

- L'utilisation du réseau de transport (redevance Elia) en hausse de 14.775 k€ soit 4,7% (hausse des tarifs Elia et des surcharges régionales et fédérales) ;
- Le coût des OSP (Obligation de Service Public) en hausse de 7.973 k€ soit 12,1% (mises en irrécouvrables importantes de créances commerciales sur la clientèle protégée et « fournisseur X ») ;
- Le coût de la compensation des pertes, en baisse en 2014 de 8.212 k€ (baisse du prix conjuguée à une diminution des quantités achetées) ;
- L'ajustement des provisions pour risques et charges en baisse de 3.327 k€ suite d'une part, à la clôture de plusieurs dossiers pour litiges en faveur du Groupe (-4.920 k€) compensée par une augmentation des provisions environnementales pour sites pollués pour un montant de 1.593 k€ ;
- La redevance de voirie gaz en hausse de 2.694 k€ ;
- Les amortissements et pertes sur mises hors service d'installations, en hausse de 2.498 k€.

Les charges financières de 67.819 k€ (c/ 70.259 k€ en 2013) comprennent principalement les intérêts sur les emprunts obligataires (15.359 k€), souscrits en octobre 2012 pour un montant de 350.000 k€ et en juillet 2014 pour un montant de 80.000 k€, les intérêts sur billets de trésorerie à long terme (6.913 k€) (dit placements privés), souscrits en 2012 pour un montant de 189.750 k€, les intérêts payés sur les emprunts bancaires (25.928 k€) et les swaps (18.330 k€), ainsi que divers frais de banque. Leur évolution à la baisse est principalement liée à la baisse des taux d'intérêt et au remboursement de quelques emprunts venus à échéance.

Les produits financiers de 1.882 k€ (c/ 3.321 k€ en 2013) sont constitués essentiellement par des intérêts sur les placements en SICAV ou sur comptes à terme (1.797 k€). Leur évolution à la baisse est également liée à la faiblesse des taux de marché.

Les impôts d'un montant de 5.245 k€ (c/ 4.978 k€) représentent la provision fiscale sur le résultat de l'exercice 2014 (-1.036 k€), le précompte mobilier lié aux intérêts sur placements réalisés et sur comptes courants (5.903 k€) ainsi qu'une régularisation de l'exercice antérieur (378 k€).

B) ELÉMENTS DU BILAN AU 31/12/2014

Le total bilantaire s'élève à 3.880.871 k€ par rapport à 3.861.381 k€ en 2013 et est composé des principaux éléments suivants :

Actif

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 13.987 k€ (c/ 9.959 k€ fin 2013) sont constituées de dépenses relatives à des projets informatiques et de frais de recherche et développement. Elles sont amorties au taux de 20%.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 3.269.146 k€ en 2014 par rapport à 3.190.027 k€ à fin 2013.

L'augmentation de 79.119 k€ est générée par les investissements de l'exercice à concurrence de 209.880 k€, compensés par les amortissements pratiqués pour 105.102 k€, les mises « hors service » d'installations d'un montant de 5.284 k€ ainsi que « l'amortissement » de la plus-value « RAB » de 20.375 k€.

Concernant la plus-value « RAB », elle est constituée de la différence entre la RAB (Regulatory Asset Base) initiale et la valeur comptable des immobilisations corporelles. Le Groupe l'a comptabilisée dans une rubrique séparée des immobilisations corporelles en raison de la nature spécifique de cette différence et l'amortit à raison de 2% l'an, conformément à l'Arrêté royal du 2 septembre 2008.

Les immobilisations financières d'un montant de 5.129 k€ (c/ 3.768 k€ à fin 2013) sont constituées principalement de :

- Une participation dans Index'is et dans Atrias pour une valeur totale de 989 k€. Ces deux sociétés sont mises en équivalence ;
- Une avance des associés à Index'is et Atrias de 2.672 k€ ;
- Un portefeuille titres de N-Allo pour une valeur de 824 k€, en hausse de 416 k€ suite à une augmentation du capital de N-Allo auquel ORES scrl a pris part en 2014 ;
- Des garanties locatives pour des bâtiments loués, notamment sur le site de Loyers et Gosselies pour une valeur de 626 k€.

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à 32.716 k€ et sont composés de marchandises (24.089 k€) ainsi que des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes (8.627 k€).

Les créances commerciales s'élèvent à 128.901 k€ (c/ 161.987 k€ à fin 2013) et se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et « fournisseur X ». ces créances sont en diminution de 20% (-33.086 k€), due principalement à la baisse du chiffre d'affaires constatée en 2014 ainsi qu'à une mise en irrécouvrable plus importante en 2014 (-17.105 k€ c/ -4.957 k€ en 2013) des créances liées à la clientèle protégée.

La rubrique « autres créances » (16.189 k€) comprend principalement les impôts et précomptes à récupérer (10.165 k€), les créances relatives aux dégâts au réseau occasionnés par des tiers (2.800 k€), de la TVA à récupérer (2.248 k€).

Les placements, pour un montant total de 117.237 k€ (c/ 201.174 k€ à fin 2013), ont été réalisés conformément aux

décisions du Conseil d'administration visant à mettre en place une politique prudente dans ce cadre. Les placements en sicav ING, BNPP, Belfius et KBC représentent un montant de 36.704 k€, les placements à terme sur compte Belfius, CBC et ING représentent 79.106 k€. Le solde est représenté par l'option de couverture sur sicav ING (1.426 k€). L'évolution à la baisse constatée en 2014 provient essentiellement du fait que le Groupe a en grande partie puisé dans la trésorerie générée par l'emprunt obligataire négocié en octobre 2012.

Les valeurs disponibles (12.190 k€), regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation (277.504 k€ c/233.282 k€) comprennent le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 84.686 k€, la redevance de voirie gaz de 19.356 k€, les actifs réglementaires pour 149.221 k€ (qui sont la principale cause de l'augmentation de cette rubrique), ainsi que la RTNR (redevance transit non-relevée – 10.265 k€) et l'ENR (énergie non-relevée – 4.206 k€).

Passif

Le capital souscrit s'élève au 31/12/2014 à 787.320 k€ et se compose de :

- Parts A : 401.936 k€
- Parts R : 385.384 k€

Il a augmenté de 15.950 k€ suite à la recapitalisation de 42.227 k€ survenue fin 2014 pour financer les investissements de l'exercice. Une partie de cette augmentation de capital a été financée par les associés publics via la conversion de parts R (262.768 parts R soit 26.277 k€).

La réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 604.180 k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 20.375 k€ suite à l'amortissement de la plus-value pratiqué au taux de 2 % l'an.

Les réserves consolidées augmentent de 37.750 k€ suite :

- Au transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation pour un montant de 20.375 k€ (à partir de la rubrique « Plus-value de réévaluation »)
- À la dotation, dans le cadre de l'affectation des résultats, aux réserves disponibles pour un montant de 17.375 k€

Le compte subside en capital (38 k€ à fin 2014) représente le subside reçu de la Région wallonne dans le cadre d'un projet de gestion des réseaux électriques de distribution ouverts au renouvelable.

Les intérêts de tiers représentent la quote-part de la filiale ORES scrl (0,32%) cédée en 2013 par ORES Assets aux intercommunales pures de financement et à RESA (cession totale de 8 parts sociales).

Les provisions pour risques et charges passent de 18.058 k€ à 14.731 k€ en 2014 soit une baisse de 3.327 k€. Cette évolution s'explique comme suit :

- Une augmentation de 1.593 k€ de la provision environnementale pour « sites pollués » ;
- La reprise de la provision, constituée en 2013, d'un montant de 1.200 k€ suite à une correction dans les mesures de comptage relatives au passé en défaveur du Groupe. Ce litige s'est réglé en 2014.

- Une diminution de la provision pour litiges dits du passés (déplacements d'installations) de 2.628 k€ ;
- Une reprise sur la provision litiges divers de 1.092 k€.

Les dettes financières long terme (1.730.109 k€ c/ 1.826.617 k€ à fin 2013) sont constituées des emprunts contractés auprès des établissements de crédit (1.108.287 k€) (le remboursement d'une partie de ceux-ci sont à la base de la diminution de cette rubrique en 2014), de placements privés (189.750 k€), des emprunts obligataires (430.000 k€) et des garanties déposées par les sociétés de lotissement à rembourser ultérieurement (2.071 k€). Il est à noter qu'en juillet 2014, le groupe a émis un nouvel emprunt obligataire d'un montant de 80.000 k€ d'une durée de 30 ans.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année sont constituées par le capital des emprunts Belfius, ING, CBC et BNP Paribas (176.214 k€) à rembourser en 2015.

Les fournisseurs ainsi que les factures à recevoir (133.607 k€ c/ 141.119 k€ à fin 2013) constituent l'essentiel des dettes commerciales et ne comportent pas de dettes particulières faisant l'objet de contestations.

Les acomptes reçus sur commande (19.985 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et aux clients sous « fournisseur X » (OSP), ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 48.177 k€ (c/44.264 k€ à fin 2013) reprennent :

- Parmi les dettes fiscales (9.671 k€) : la TVA à payer sur les opérations de décembre 2014, le solde de précompte professionnel à payer (déclaration de décembre 2014) ainsi que le précompte mobilier sur les intérêts du compte courant entre ORES scrl et ORES Assets.
- Parmi les dettes salariales et sociales (38.506 k€) : les provisions pour primes à payer (gratifications) et rémunérations (congrés non pris, heures supplémentaires, jetons de présence), l'ONSS ainsi que de la provision pour pécule de vacances à payer en 2015 et diverses cotisations annuelles (Inami, ONSS).

La rubrique « autres dettes » (31.500 k€), en diminution de 15.673 k€, comprend principalement le solde des dividendes bruts de l'exercice 2014 à payer aux associés après l'Assemblée générale ordinaire (16.281 k€), le fonds gaz (769 k€), ainsi que le solde du compte courant envers Tecteo/RESA (6.218 k€) et envers le personnel (via les fonds sociaux pour 2.979 k€). La diminution importante provient du solde des dividendes bruts de l'exercice d'un montant de 30.007 k€ en 2013 contre 16.281 k€ à fin 2014.

Les comptes de régularisation du passif (69.341 k€ c/ 33.603 k€) sont principalement constitués :

- Des passifs réglementaires (32.644 k€) et de la neutralisation des écarts entre charges et produits de l'exercice 2008 pour les redevances de voirie, les charges de pensions et la redevance Elia (17.481 k€) ;
- De la provision servant à couvrir les rentes à payer aux agents ayant presté pour les intercommunales mixtes de télédistribution (3.028 k€)
- D'un montant de 9.406 k€ de charges financières essentiellement relatives à nos placements privés et aux emprunts obligataires.

C. RISQUES ET INCERTITUDES

Le lecteur est renvoyé au rapport figurant en pages 16 et 17 du présent document.

2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

« Néant »

3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

« Néant »

4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, compteurs « intelligents » et autres développements montrent que des coûts importants de « recherche et développement » sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que précédemment.

Dans cette optique, ORES sclr a dès lors pris l'option de procéder ou de pouvoir procéder à l'avenir à l'activation de dépenses de personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet qualifié de « recherche et développement ».

5. Indications relatives à l'existence de succursales de la société

« Néant »

6. Le bilan ne fait pas apparaître une perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice

7. Toutes les informations qui y doivent être insérées en vertu du Code des sociétés

« Néant »

8. L'utilisation des instruments financiers par la société

En 2014, ORES sclr a contracté un nouvel emprunt de type obligataire pour 80 M€.

Pour rappel, un programme de billets de trésorerie avait été instauré début 2011 par ORES sclr avec garantie des 8 GRD pour un montant de 250 M€ et une durée de 10 ans. Outre des billets de trésorerie d'une durée de moins d'un an, ce programme permettait d'émettre, depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans.

En 2012, ORES sclr a émis un emprunt obligataire dans le cadre de l'instauration du fonds de garantie apporté par les 8 GRD en faveur d'ORES sclr. Les montants obtenus via l'emprunt obligataire et l'émission de placements privés ont permis de couvrir les besoins de financement d'ORES sclr et des 8 GRD pour les années 2012 et 2013. Deux lignes de crédit court terme, non utilisées à ce jour, ont été souscrites par ORES sclr pour un montant global de 100 M€ et étaient disponibles jusque fin 2014 ; elles viennent d'être renouvelées.

Néanmoins, ORES sclr devra poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES sclr et ORES Assets appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents d'ORES Assets et des 8 GRD avant la fusion et d'ORES sclr qui ont permis de fixer une politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES sclr et ORES Assets utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), ainsi que des CAP de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

ORES sclr centralise les liquidités pour le compte du GRD, et dispose à ce titre d'un compte courant envers ce dernier, qui en cas de besoin de fonds, ne s'expose dès lors pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

(1) Article 124 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

(2) Possibilité de regroupement des stocks (article 158, § 1, alinéa 2 de l'Arrêté royal précité).

Comptes annuels consolidés

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION⁽¹⁾

(montants en €)

ACTIF	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	3.296.133.107,63	3.213.308.908,39
Frais d'établissement	4.7	20	4.300.384,36	4.199.473,61
Immobilisations incorporelles	4.8	21	13.987.233,48	9.958.719,84
Écarts de consolidation positifs	4.12	9920	3.570.279,63	5.355.419,45
Immobilisations corporelles	4.9	22/27	3.269.146.177,15	3.190.027.182,95
Terrains et constructions		22	79.701.572,99	77.279.113,51
Installations, machines et outillage		23	3.158.082.797,13	3.080.459.988,44
Mobilier et matériel roulant		24	26.910.092,47	27.670.301,44
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	4.451.714,56	4.617.779,56
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	4. 1-4	28	5.129.033,01	3.768.112,54
Sociétés mises en équivalence	4.10	9921	3.661.248,70	2.664.416,70
Participations		99211	989.331,70	989.331,70
Créances		99212	2.671.917,00	1.675.085,00
Autres entreprises	4.10	284/8	1.467.784,31	1.103.695,84
Participations, actions et parts		284	841.108,18	424.591,92
Créances		285/8	626.676,13	679.103,92
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	584.738.169,41	648.072.031,90
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Impôts différés		292		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	32.715.703,19	28.778.053,68
Stocks ⁽²⁾		30/36	24.088.705,96	20.444.038,25
Approvisionnements		30/31	24.088.705,96	20.444.038,25
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	8.626.997,23	8.334.015,43
Créances à un an au plus		40/41	145.090.504,80	175.095.690,39
Créances commerciales		40	128.901.077,57	161.987.418,24
Autres créances		41	16.189.427,23	13.108.272,15
Placements de trésorerie		50/53	117.237.254,45	201.174.027,85
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	117.237.254,45	201.174.027,85
Valeurs disponibles		54/58	12.190.254,37	9.742.233,57
Comptes de régularisation		490/1	277.504.452,60	233.282.026,41
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.880.871.277,04	3.861.380.940,29

(montants en €)

PASSIF	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.657.206.480,86	1.623.849.062,59
Capital		10	787.319.931,79	771.369.671,30
Capital souscrit		100	787.319.931,79	771.369.671,30
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	604.080.124,68	624.455.602,87
Réserves consolidées (+)/(-)	4.11	9910	265.768.491,82	228.018.296,30
Écarts de consolidation négatifs	4.12	9911		
Imputations des écarts de consolidation positifs		99201		
Écarts de conversion (+)/(-)		9912		
Subsides en capital		15	37.932,57	5492,12
INTERETS DE TIERS				
Intérêts de tiers		9913	1.609,67	1505,86
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES		16	14.730.976,25	18.058.094,59
Provisions pour risques et charges		160/5	14.730.976,25	18.058.094,59
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges		163/5	14.730.976,25	18.058.094,59
Impôts différés et latences fiscales	4.6	168		
DETTES		17/49	2.208.932.210,26	2.219.472.277,25
Dettes à plus d'un an	4.13	17	1.730.108.510,34	1.826.617.341,00
Dettes financières		170/4	1.728.037.193,00	1.824.251.027,62
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	430.000.000,00	350.000.000,00
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	1.298.037.193,00	1.474.251.027,62
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.071.317,34	2.366.313,38
Dettes à un an au plus	4.13	42/48	409.482.671,66	359.252.245,15
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	176.213.834,19	108.999.124,92
Dettes financières		43		45.733,81
Etablissements de crédit		430/8		45.733,81
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	133.606.974,84	141.118.665,42
Fournisseurs		440/4	133.606.974,84	141.118.665,42
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	19.985.287,38	17.651.751,34
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	48.176.604,81	44.263.852,11
Impôts		450/3	9.670.092,71	6.931.638,78
Rémunérations et charges sociales		454/9	38.506.512,10	37.332.213,33
Autres dettes		47/48	31.499.970,44	47.173.117,55
Comptes de régularisation		492/3	69.341.028,26	33.602.691,10
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.880.871.277,04	3.861.380.940,29

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(montants en €)

Ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature				
	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Ventes et prestations		70/74	1.057.098.133,63	1.062.639.578,64
Chiffre d'affaires	4.14	70	1.014.476.044,71	1.020.995.025,22
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (réduit) (+)/(-)		71	292.981,80	-400.599,13
Production immobilisée		72	3.525.008,59	2.918.511,04
Autres produits d'exploitation		74	38.804.098,53	39.126.641,51
Coût des ventes et des prestations		60/64	908.361.478,21	905.118.569,35
Approvisionnements et marchandises		60	15.270.608,61	21.868.319,66
Achats		600/8	18.915.276,32	17.047.237,64
Variation des stocks (augmentation, réduit) (+)/(-)		609	-3.644.667,71	4.821.082,02
Services et bien divers		61	554.743.832,57	553.640.130,02
Rémunérations, charges sociales et pensions	4.14	62	182.724.854,91	181.909.748,01
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	129.239.069,23	123.870.982,57
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	1.083.820,74	7.695.121,68
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/7	-3.327.118,37	439.748,36
Autres charges d'exploitation		640/8	26.841.270,70	13.909.379,23
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960	1.785.139,82	1.785.139,82
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	148.736.655,42	157.521.009,29
Produits financiers		75	1.881.955,89	3.321.244,22
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	1.797.328,36	3.233.733,79
Autres produits financiers		752/9	84.627,53	87.510,43
Charges financières		65	67.818.586,73	70.259.445,39
Charges des dettes		650	67.265.883,72	69.981.829,47
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales - Dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	552.703,01	277.615,92
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	82.800.024,58	90.582.808,12

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS (SUITE)

(montants en €)

	Ann.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation		9970		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	4.14	764/9		
Charges exceptionnelles		66	97.046,62	
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	97.046,62	
Amortissements exceptionnels sur écarts de consolidation positifs		9962		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	4.14	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	82.702.977,96	90.582.808,12
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780		
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	4.14	67/77	5.244.923,02	4.978.075,98
Impôts		670/3	5.250.017,69	5.254.034,28
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	5.094,67	275.958,30
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	77.458.054,94	85.604.732,14
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975		
Résultats en bénéfice		99751		
Résultats en perte		99651		
Bénéfice (Perte) consolidé (+)/(-)		9976	77.458.054,94	85.604.732,14
Dont :				
Part des tiers (+)/(-)		99761		
Part du groupe (+)/(-)		99762	77.458.054,94	85.604.732,14

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/ E4) (1)(2)	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE (3) (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) (4)
ORES SCRL Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0897.436.971	G	99,68	0,00
INDEX'IS SCRL Galerie Ravenstein 4, boîte 2 1000 Bruxelles 1 Belgique 0477.884.257	E1	30,00	0,00
ATRIAS SCRL Galerie Ravenstein 4, boîte 2 1000 Bruxelles 1 Belgique 0836.258.873	E1	16,67	0,00

(1) G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1^{er}, 3^o de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo.110 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (article 112 de l'arrêté précité).

SOCIÉTÉS AUTRES QUE LES FILIALES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées aux états CONSO 4.1 et CONSO 4.2, dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors (au titre des article 107 et 108 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés) détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom mais pour leur compte, un pourcentage du capital de 10% au moins. Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE (1) (EN %)	INFORMATIONS REPRISSES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS (2)			
		COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS LE	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
				(+) OU (-) (EN DEVICES)	
N-ALLO SCRL Chaussée de Louvain 658 1030 Bruxelles 3 Belgique 0466.200.311	13,88	31/12/13	EUR	3.459.961	-557.502

(1) Fraction du capital détenue par les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.

(2) Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques

ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	4.199.473,61
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	653.285,28	
Amortissements	8003	552.374,53	
Écarts de conversion	(+)/(-) 9980		
Autres	(+)/(-) 8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	4.300.384,36	
Dont :			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement	200/2	4.300.384,36	
Frais de restructuration	204		

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	12.313.556,62
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	7.887.548,15	
Cessions et désaffectations	8031	104.205,73	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99811		
Autres variations	(+)/(-) 99821		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	20.096.899,04	
Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	2.354.836,78
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	3.859.034,51	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés	8101	104.205,73	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99831		
Autres variations	(+)/(-) 99841		
Au terme de l'exercice	8121	6.109.665,56	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	13.987.233,48	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(montants en €)

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	108.755.631,70
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	4.388.648,28	
Cessions et désaffectation	8171	701,00	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Écarts de conversion (+)/(-)	99851		
Autres variations (+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	113.143.578,98	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	5.038.163,59
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Écarts de conversion (+)/(-)	99871		
Autres variations (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	5.038.163,59	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	36.514.681,78
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.965.487,80	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Écarts de conversion (+)/(-)	99891		
Autres variations (+)/(-)	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	38.480.169,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	79.701.572,99	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	3.996.030.785,73
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	199.213.613,05	
Cessions et désaffectations	8172	35.670.389,50	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99852		
Autres variations	(+)/(-) 99862		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	4.159.574.009,28	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	1.012.966.419,88
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99872		
Autres variation	(+)/(-) 99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	1.012.966.419,88	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	116.384.394,56	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés	8302	30.463.979,70	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99892		
Autres variations	(+)/(-) 99902		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	2.014.457.632,03	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	3.158.082.797,13	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

(montants en €)

MOBILIER ET MATERIEL ROULANT	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	135.249.554,54
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	6.278.583,89	
Cessions et désaffectations	8173	5.624.127,14	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Écarts de conversion (+)/(-)	99853		
Autres variations (+)/(-)	99863		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	135.904.011,29	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	769.326,59
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Écarts de conversion (+)/(-)	99873		
Autres variations (+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	769.326,59	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	108.348.579,69
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	6.961.133,98	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés	8303	5.546.468,26	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Écarts de conversion (+)/(-)	99893		
Autres variations (+)/(-)	99903		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	109.763.245,41	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	26.910.092,47	

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	8.307.086,37
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99855		
Autres variations	(+)/(-) 99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	8.307.086,37	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99875		
Autres variations	(+)/(-) 99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	3.689.306,81
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	166.065,00	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99895		
Autres variations	(+)/(-) 99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	3.855.371,81	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	4.451.714,56	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	989.331,70
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	989.331,70	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99921		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées	8501		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99931		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice	(+)/(-) 9994P	XXXXXXXXXX	
Quote-part dans le résultat de l'exercice	99941		
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations	99942		
Autres types de variations des capitaux propres	99943		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice	9994		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	99211	989.331,70	
SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	99212P	XXXXXXXXXX	1.675.085,00
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	1.446.832,00	
Remboursements	8591	450.000,00	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99951		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99212)	2.671.917,00	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	(8651)		

(montants en €)

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS		CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	XXXXXXXXXX	424.591,92
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362	416.516,26	
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8382		
Écarts de conversion		(+)/(-) 99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	841.108,18	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Écarts de conversion		(+)/(-) 99922		
Transférées d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées		8502		
Écarts de conversion		(+)/(-) 99932		
Transférées d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice		(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	841.108,18	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	XXXXXXXXXX	679.103,92
Mutations de l'exercice				
Additions		8582	9.999,44	
Remboursements		8592	62.427,23	
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Écarts de conversion		(+)/(-) 99952		
Autres		(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	626.676,13	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		(8652)		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

(montants en €)

		CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<hr/>				
Réserves consolidées au terme de l'exercice		9910P	XXXXXXXXXX	228.018.296,30
Mutations de l'exercice :				
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	37.750.195,52	
Autres variations	(+)/(-)	99003		
Autres variations (à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)				
Réserves consolidées au terme de l'exercice		9910P	265.768.491,82	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

(montants en €)

ÉCARTS POSITIFS		CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<hr/>				
CONSOLIDATION				
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		99071P	XXXXXXXXXX	5.355.419,45
Mutations de l'exercice				
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention		99021		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention		99031		
Amortissements		99041	-1.785.139,82	
Écarts portés en résultats		99051		
Autres variations		99061		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99071	3.570.279,63	
MISE EN EQUIVALENCE				
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		99073P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention		99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention		99033		
Amortissements		99043		
Écarts portés en résultats		99053		
Autres variations		99063		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99073	XXXXXXXXXX	
ÉCARTS NÉGATIFS				
<hr/>				
CONSOLIDATION				
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		99072P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention		99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention		99032		
Amortissements		99042		
Écarts portés en résultats		99052		
Autres variations		99062		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99072	XXXXXXXXXX	
MISE EN EQUIVALENCE				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99074P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention		99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention		99034		
Amortissements		99044		
Écarts portés en résultats		99054		
Autres variations		99064		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99074		

ÉTAT DES DETTES

(montants en €)

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE	CODES	EXERCICE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	176.213.834,19
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Établissements de crédit	8841	176.213.834,19
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	(42)	176.213.834,19
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	511.265.044,52
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Établissements de crédit	8842	511.265.044,52
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	2.071.317,34
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR	8912	513.336.361,86
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	1.216.772.148,40
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	430.000.000,00
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Établissements de crédit	8843	786.772.148,48
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR	8913	1.216.772.148,48

ÉTAT DES DETTES (SUITE)

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
<hr/>		
Dettes (ou partie des dettes) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Établissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION	9062	

RÉSULTATS

(montants en €)

PRODUITS D'EXPLOITATION	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<i>Chiffre d'affaires net</i>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Gestionnaire de réseaux de gaz et d'électricité		1.014.476.044,71	1.020.995.025,22
Ventilation par marché géographique			
Belgique		1.014.476.044,71	1.020.995.025,22
<i>Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique</i>	99083	1.014.476.044,71	1.020.995.025,22
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
<i>Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale</i>			
<i>Effectif moyen du personnel</i>	90901	2.388	2.418
Ouvriers	90911		
Employés	90921	2.158	2.201
Personnel de direction	90931	230	217
Autres	90941		
<i>Frais de personnel</i>			
Rémunérations et charges sociales	99621	171.110.861,52	168.438.054,18
Pensions	99622	11.613.993,39	13.471.693,83
<i>Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées</i>	99081	2.388	2.418
<i>Filiales consolidées par intégration proportionnelle</i>			
<i>Effectif moyen du personnel</i>	90902		
Ouvriers	90912		
Employés	90922		
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
<i>Frais de personnel</i>			
Rémunérations et charges sociales	99623		
Pensions	99624		
<i>Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées</i>	99082		
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS			
<i>Ventilation des autres produits exceptionnels</i>			
<i>Ventilation des autres charges exceptionnelles</i>			
Moins-value sur désaffectation d'un projet en recherche et développement		97.046,62	0,00
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
<i>Influence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice et de l'exercice précédent</i>			

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

(montants en €)

	CODES	EXERCICE
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LES ENTREPRISES COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
GARANTIES RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LES ENTREPRISES COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION SUR LEURS ACTIFS PROPRES, POUR SÛRETÉ DE DETTES ET ENGAGEMENTS RESPECTIVEMENT :		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	
de tiers	99087	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	9217	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	9218	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS	9219	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99092	597.121.052,50
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES		
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
Cautionnement en faveur des douanes et accises relatif à la perception de la cotisation d'énergie : 40.818,00 EUR		
Garantie en notre faveur pour les redevances de transit : 1.962.700,00 EUR		
ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION		
Sur base de la loi du 06 août 1993 relative aux pensions du personnel nommés des administrations locales, le groupe a un engagement de pension d'un montant de 7,8 Millions EUR relatif à des anciens agents de l'intercommunale AIE repris par Electrabel le 1 ^{er} juin 1991. De par le caractère régulé de notre activité, il a été décidé de prendre la charge annuelle de ces pensions au fur et à mesure de sa survenance..		
NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN		
À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour les entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble doivent également être mentionnées:		
Néant		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC
LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS
COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

(montants en €)

ENTREPRISES LIÉES	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Immobilisations financières			
Participations et actions	9261		
Créances			
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311		
Placements de trésorerie			
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes			
À plus d'un an	9361		
À un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Autres engagements financiers significatifs			
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262	824.216,26	
Créances			
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312	39.938.237,96	45.393.567,24
Dettes			
À plus d'un an	9352	20.093.135,69	14.215.055,34
À un an au plus	9362		
À un an au plus	9372	20.093.135,69	14.215.055,34

(montants en €)

EXERCICE

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES
DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Néant

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVÉS NON EVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

(montants en €)

	EXERCICE
<p>Le cas échéant, estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur la nature et le volume des instruments</p>	
Swaps de couverture (notionnel de 597.121.052,50 €)	43.822.606,73

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

(montants en €)

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants

CODES	EXERCICE
99097	1.312.077,32
99098	

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée

(montants en €)

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Émoluments du (des) commissaire(s)

Émoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire

Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

CODES	EXERCICE
9505	41.657,00
95061	6.561,00
95062	
95063	10.795,00
9507	
95081	
95082	
95083	

Émoluments des personnes avec lesquelles le(s) commissaire(s) est lié (sont liés)

Émoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire

Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

RÈGLES D'ÉVALUATION

A. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les huit intercommunales mixtes wallonnes ont fusionné au 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au 01 janvier 2013 et ont donné naissance à ORES Assets scrl (ci-après désigné « GRD » ou ORES Assets). ORES Assets est donc un gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz (ci-après GRD) en Wallonie qui détient au 31 décembre 2014 le contrôle exclusif de son unique filiale ORES scrl (ci après désigné ORES scrl). Pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe, ORES Assets a consolidé par intégration globale sa filiale.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent l'ensemble des états financiers des entités qu'il contrôle (ses filiales). La notion de contrôle est définie comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. L'évaluation du type de contrôle est établie au cas par cas en conformité avec la loi du 7 mai 1999 du code des sociétés.

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe, et sont consolidées par intégration globale dès l'instant où l'existence du contrôle a été établie et ce jusqu'à ce que ce contrôle prenne fin.

Les soldes et transactions intragroupes, ainsi que tout bénéfice résultant de transactions intragroupes, sont intégralement éliminés lors du processus de consolidation pour la préparation des états financiers consolidés.

1. L'écart de consolidation

Lorsque la société consolidante intègre pour la première fois une filiale dans ses comptes consolidés, les capitaux propres de la filiale comprise dans la consolidation sont :

- a) À concurrence de la fraction de ses capitaux propres représentée par ses actions et parts détenues par la société consolidante et les filiales comprises dans la consolidation, compensés par la valeur comptable de ces actions et parts dans les comptes de la société consolidante et des filiales qui la détiennent, et
- b) À concurrence de la fraction de ses capitaux propres représentée par ses actions et parts détenues par des per-

sonnes autres que la société consolidante et les filiales comprises dans la consolidation, inscrits au passif du bilan consolidé sous la rubrique « Intérêts de tiers ».

La différence résultant de cette compensation est, dans les comptes consolidés, imputée, dans la mesure du possible, aux éléments de l'actif et du passif qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur comptable dans la comptabilité de la filiale.

L'écart subsistant, après cette opération, est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique « Écarts de consolidation », à l'actif s'il est positif, au passif s'il est négatif.

Les écarts de consolidation positifs et les écarts de consolidation négatifs ne peuvent être compensés, sauf s'ils sont afférents à une même filiale; en ce dernier cas, ils doivent être compensés.

Les écarts de consolidation négatifs ne peuvent être portés au compte de résultats consolidé. Toutefois, lorsqu'un écart de consolidation négatif correspond à la prévision, à la date retenue, d'une faiblesse des résultats futurs de la filiale concernée ou de charges qu'elle occasionnera, il est porté au compte de résultats consolidé dans la mesure et au moment où cette prévision se réalise.

L'écart de consolidation positif, constaté dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012, provient de la différence entre le prix payé par ORES Assets pour acquérir sa filiale ORES scrl et la valeur comptable des fonds propres de la filiale lors de sa première consolidation en 2012. Il est amorti linéairement sur 5 ans.

2. Les sociétés mises en équivalence

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais ne détient pas le contrôle. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable a été établie et ce que jusqu'à ce que cette influence notable prenne fin.

Lorsqu'une participation est mise en équivalence, elle est inscrite au bilan consolidé pour le montant correspondant à la fraction des capitaux propres de la société en cause, y compris le résultat de l'exercice, représentée par cette participation.

ACTIF

I. Frais d'établissement

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunt.

L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit du § 1^{er} de l'article 59 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles

de 20 % au moins des sommes réellement dépensées. Toutefois, l'amortissement des frais d'émission d'emprunts peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Pour ce qui nous concerne, les frais portés en compte sous cette rubrique sont relatifs aux frais d'émission de nos emprunts obligataires, ils sont amortis, comme le propose la loi, sur toute la durée de l'emprunt.

II. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée. Selon l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 (art. 95, § 1^{er}), il faut distinguer :

- Les frais de recherche et développement
- Les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires
- Le goodwill

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation.

Le groupe ORES a pris l'option de procéder à l'activation de frais de recherche et développement au titre d'immobilisations incorporelles.

Les frais de recherche et de développement susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de recherche, de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais de dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autres personnel d'appui, sont activés dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet répondant à la définition ci-dessus.

L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de frais de recherche et développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à 5 ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

III. Immobilisations corporelles

Valeur d'acquisition

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou à leur valeur d'apport.

Frais accessoires

- Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la TVA non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers

- Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

Amortissements

- Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.

Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

INSTALLATIONS ÉLECTRICITÉ	TAUX D'AMORTISSEMENT EN %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Postes et cabines (équipements HT et BT)	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Équipement administratif (matériel informatique)	33

INSTALLATIONS GAZ	TAUX D'AMOR- TISSEMENT EN %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines / stations	3
Raccordements / branchements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Équipement administratif (matériel informatique)	33

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2003, l'activité des intercommunales gestionnaires de distribution d'électricité et de gaz s'est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz.

En matière d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux, il appartient à ORES Assets d'établir une proposition qu'elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des Arrêtés royaux du 2 septembre 2008 relatifs aux règles en matière de fixation et de contrôle du revenu total et de la marge bénéficiaire équitable, de la structure tarifaire générale, du solde entre les coûts et les recettes et des principes de base et procédures en matière de proposition et d'approbation des tarifs, du rapport et de la maîtrise des coûts par les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel (A.R.) en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d'un taux (« WACC : weighted average cost of capital ») déduit d'une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce quelle que soit la structure financière réelle du GRD (a).

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées, majorée ou réduite du fonds de roulement.

Lors de la détermination de la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 (iRAB), les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité qui disposaient d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles pouvaient choisir de déterminer la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 sur base de la valeur économique de cet inventaire. Ce fut l'option choisie par les intercommunales mixtes wallonnes.

La CREG impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$RAB_n = iRAB + \text{investissements } n - \text{amortissements } n - \text{mises hors service } n (b)$$

La CREG exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan du GRD est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale, le GRD avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la désaffecter.

En novembre 2007, des accords ont été trouvés entre les GRD et la CREG, accords qui ont débouché sur une transaction et la publication d'un Arrêté royal en septembre 2008.

L'article 4, §1^{er} de l'A.R. définit la valeur initiale de l'actif régulé comme étant la somme de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et de la plus-value (la plus-value est la différence positive entre la valeur de l'iRAB et la valeur d'acquisition initiale non amortie).

L'article 2 point 7° de l'A.R. indique que les coûts se composent notamment de la partie de la plus-value visée à l'article 4, § 1^{er}, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les montants correspondant à cette partie de la plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. La CREG contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné.

La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an durant la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée des mises hors service sur les 4 années précédentes est déterminée. Cette moyenne glissante est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

L'article 5, §1^{er} de l'A.R. stipule quant à lui que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1^{er} janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value visée à l'article 4, §1^{er}, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette

plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire. À l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les 4 années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

Ces dispositions sont entrées en application à partir de l'exercice tarifaire 2008.

Bien que les Arrêtés royaux de septembre 2008 aient été abrogés par la loi du 8 janvier 2012, les principes contenus dans ces textes ont été appliqués dans le cadre de la clôture de l'exercice 2013 et 2014. Les tarifs 2012 ayant été prolongés en 2013 et 2014, ces deux exercices sont en effet à considérer comme un prolongement de la période régulatoire 2009-2012 pour laquelle les tarifs des GRD, toujours valables, ont été approuvés par la CREG sur base de ces principes.

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non approuvée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (autres charges d'exploitation II.G.). Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (autres produits d'exploitation I.D.).

Les créances impayées de plus de 60 jours sont, en général, couvertes par des réductions de valeur.

En 2011, un marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement par l'attributaire. La quote-part de ces créances couverte par une réduction de valeur est donc calculée déduction faite du pourcentage de récupération prévu.

VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à la plus basse des valeurs suivantes : prix d'achat ou valeur d'apport ou la valeur boursière en fin d'exercice.

IX. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

X. COMPTES DE RÉGULARISATION

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.

2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondants à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES scrl) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est établie sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportées pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice - valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré)

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulatoires » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « actifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2014 devraient être récupérables via les tarifs futurs. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulatoires sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéfices aux réserves disponibles. Il sera, par la suite, prélevé sur ces réserves disponibles au même rythme que la récupération de ces « actifs régulatoires » auprès du marché.

PASSIF

XI. RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

XII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

XIII. DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

XIV. DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

XV. COMPTES DE RÉGULARISATION

1. Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice
2. Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2014 devraient être restitués au marché lors de la prochaine période régulatoire. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulatoires sera pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportées pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Rapports des Commissaires

Rapport du Collège des Commissaires à l'Assemblée générale

Le lecteur est renvoyé au rapport figurant en page 55 du présent document.

Rapport du Commissaire-réviseur à l'Assemblée générale



Crowe Horwath

Callens, Pirenne, Theunissen & C°

member of Crowe Horwath International

Avenue de Tervueren 313 Tervurenlaan
B-1150 Bruxelles | Brussel
T +32 (0)2 772 03 30
F +32 (0)2 772 46 71
info@callens.be
www.callens-theunissen.com
www.crowehorwathinternational.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SCRL ORES ASSETS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2014 et l'état du résultat global consolidé pour l'exercice clos à cette date ainsi que les annexes.

Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la SCRL Ores Assets pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 3.880.871.277 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 77.458.055.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Réviseurs d'Entreprises | Bedrijfsrevisoren | Belgische Wirtschaftsprüfer
Agréé pour les Institutions Financières | Erkend voor de Financiële Instellingen | Für Finanzinstitute anerkannt
Agréé par l'Office de contrôle des mutualités | Erkend door de Controledienst voor de Ziekenfondsen | Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

Antwerp | Brussels | Hasselt | Kortrijk | Namur | Verviers | Luxembourg (L) | Berlin (G) | Lille (F)
Audit and Assurance | Accounting | Tax and Legal | Risk Consulting | Corporate Finance

Numéro d'Entreprise TVA | Ondernemingsnummer BTW BE 0427.897.088
Deutsche Bank: 611-0929540-59 | IBAN: BE84 6110 9295 4059 | BIC: BDCHBE22

Société Civile ayant emprunté la forme d'une Société Cooperative | Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een cooperatieve vennootschap heeft aangenomen | Bürgerliche Gesellschaft die die Rechtsform einer Genossenschaft mit Beschränkter Haftung angenommen hat

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire.

En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de la SCRL Ores Assets au 31 décembre 2014, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Nonobstant l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les comptes transitoires, qui, comme exposé dans le rapport de gestion et aux annexes des comptes consolidés, comportent un montant de soldes réglementaires de € 149.220.999 à l'actif et de € 32.643.526 au passif. Ces soldes réglementaires sont issus de montants à incorporer dans les tarifs des dix années ultérieures. A partir du 1 juillet 2014, la CWaPE est compétente en matière de tarifs de distribution de l'énergie. La méthode et les modalités selon lesquelles les tarifs de distribution de l'énergie sont établis ont été confirmées par la CWaPE pour les années 2015 et 2016. En conséquence, les comptes consolidés sont établis dans l'hypothèse de l'incorporation de ces montants dans les tarifs futurs.



Callens, Pirene, Theunissen & C°

member of Crowe Horwath International

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux

Bruxelles, le 5 mai 2015

Callens, Pirene Theunissen & Co,
Commissaire
Représentée parBaudouin Callens
AssociéBaudouin Theunissen
Associé



CONTACT : _____
TEL : _____
NOTES: _____

4. LISTE DES ADJUDICATAIRES

Liste des contrats actifs en 2014

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
1	LITHOBTON NV	Appareillage de coupure MT et cabines préfabriquées	procédure négociée avec publicité
2	SCHNEIDER ELECTRIC SA	Appareillage de coupure MT et cabines préfabriquées	procédure négociée avec publicité
3	SGC	Appareillage de coupure MT et cabines préfabriquées	procédure négociée avec publicité
4	SIEMENS SA	Appareillage de coupure MT et cabines préfabriquées	procédure négociée avec publicité
5	DIVISION ANBUMA SA	Fourniture d'accessoires en fonte malléable à coeur blanc	procédure négociée sans publicité
6	MICHAUD-EXPORT SAS	Fourniture d'accessoires pour réseaux aériens basse tension torsadés BAXB	procédure négociée avec publicité
7	SADINTER-SOGECOMEX SA	Fourniture d'accessoires pour réseaux aériens basse tension torsadés BAXB	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
8	SICAME BENELUX SA	Fourniture d'accessoires pour réseaux aériens basse tension torsadés BAXB	procédure négociée avec publicité
9	TPIM SA	Fourniture d'accessoires pour réseaux aériens basse tension torsadés BAXB	procédure négociée avec publicité
10	Tyco Electronics Raychem N.V.	Fourniture d'accessoires pour réseaux aériens basse tension torsadés BAXB	procédure négociée avec publicité
11	VOLTACOM SPRL	Fourniture d'accessoires pour réseaux aériens basse tension torsadés BAXB	procédure négociée avec publicité
12	INFRATECH NV	Fourniture de câbles fibre optique	procédure négociée sans publicité
13	NUSSBAUMER SA	Fourniture de clames dérivation et anneaux de dérivation BT	procédure négociée sans publicité
14	CDEL	Fourniture de luminaires dans le cadre du programme de remplacement d'appareils équipés de lampe à mercure haute pression - Stocl Série 1	appel d'offres ouvert
15	PHILIPS BELGIUM	Fourniture de luminaires dans le cadre du programme de remplacement d'appareils équipés de lampe à mercure haute pression - Stocl Série 1	appel d'offres ouvert
16	SCHREDER	Fourniture de luminaires dans le cadre du programme de remplacement d'appareils équipés de lampe à mercure haute pression - Stocl Série 1	appel d'offres ouvert
17	ZG LIGHTING	Fourniture de luminaires dans le cadre du programme de remplacement d'appareils équipés de lampe à mercure haute pression - Stocl Série 1	appel d'offres ouvert
18	GEORG FISCHER NV	Fourniture de robinets en polyéthylène	procédure négociée avec publicité
19	INFRATECH NV	Fourniture de robinets en polyéthylène	procédure négociée avec publicité
20	VIGOTEC AKATHERM SA	Fourniture de robinets en polyéthylène	procédure négociée avec publicité
21	EMMER SERVICE SPRL	Fourniture de rubans et bandes (adhésifs, protection, signalisation, isolation)	procédure négociée avec publicité
22	TPIM SA	Fourniture de rubans et bandes (adhésifs, protection, signalisation, isolation)	procédure négociée avec publicité
23	CEBEO SA	Fourniture de rubans et bandes (adhésifs, protection, signalisation, isolation)	procédure négociée avec publicité
24	EDF LUMINUS SA	Fourniture d'électricité et de gaz pour compensation des pertes, OSP et besoins propres en 2016 et 2017	procédure négociée avec publicité
25	ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS SA	Fourniture d'électricité et de gaz pour compensation des pertes, OSP et besoins propres en 2016 et 2017	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
26	ELECTRABEL SA	Fourniture d'électricité et de gaz pour compensation des pertes, OSP et besoins propres en 2016 et 2017	procédure négociée avec publicité
27	AEG BELGIUM	Fourniture d'équipements de radios portables et mobiles	procédure négociée sans publicité
28	SAIT ZENITEL BELGIUM NV	Fourniture d'équipements de radios portables et mobiles	procédure négociée sans publicité
29	ELECTRO ENGINEERING JANSEN SPRL	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut	procédure négociée avec publicité
30	TECHNO SPECIALS S.A.	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut	procédure négociée avec publicité
31	TECONEX	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut	procédure négociée avec publicité
32	ENERSOL sprl	Fourniture et placement de panneaux photovoltaïques sur les sites de Louvain-la-Neuve, Namur, Frameries et Strépy-Bracquegnies	procédure négociée avec publicité
33	SAGEMCOM	Fourniture Smart Meters électriques G3 PLC	procédure négociée sans publicité
34	TECONEX	Fusibles MT et BT	procédure négociée avec publicité
35	ELECOM SA	Fusibles MT et BT	procédure négociée avec publicité
36	JEAN MULLER	Fusibles MT et BT	procédure négociée avec publicité
37	GE INDUSTRIAL BELGIUM SPRL	Marché de fourniture de disjoncteurs de branchement	procédure négociée avec publicité
38	TECONEX	Marché de fourniture de disjoncteurs de branchement	procédure négociée avec publicité
39	COGENTECH	Marché de fournitures, placement et maintenance d'unités de cogénération ou micro-cogénération - Lot 2 (Installation d'une unité de cogénération sur le site d'ORES à Strépy-Bracquegnies PCQ)	procédure négociée sans publicité
40	CARRIERES ET TERRASSEMENTS S.A.	Marché de pose de câbles et/ou de gaines pour fibres optiques à Mouscron sur base du système de qualification WQESAWA (chantier spécifique)	procédure négociée avec publicité
41	PLATTEAU CONDUITES S.A.	Marché de pose de câbles et/ou de gaines pour fibres optiques à Mouscron sur base du système de qualification WQESAWA (chantier spécifique)	procédure négociée avec publicité
42	TEI S.A.	Marché de travaux d'installation d'équipements électriques dans les postes HT de Louvain-la-Neuve, Waterloo et Court-Saint-Etienne sur base du système de qualification WQPOWA15	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
43	CEGELEC SA (Industry/Infra south)	Marché de travaux d'installation d'équipements électriques dans les postes HT de Louvain-la-Neuve, Waterloo et Court-Saint-Etienne sur base du système de qualification WQPOWA15	procédure négociée avec publicité
44	NIZET ENTREPRISE SA	Marché de travaux d'installation d'équipements électriques dans les postes HT de Louvain-la-Neuve, Waterloo et Court-Saint-Etienne sur base du système de qualification WQPOWA15	procédure négociée avec publicité
45	COFELY FABRICOM S.A.	Marché de travaux d'installation d'équipements électriques dans les postes HT/MT de Saint-Mard et La Croyère sur base du système de qualification WQPOWA15	procédure négociée avec publicité
46	ETABLISSEMENTS A. HEINEN SA	Marché de travaux d'installation d'équipements électriques dans les postes HT/MT de Saint-Mard et La Croyère sur base du système de qualification WQPOWA15	procédure négociée avec publicité
47	NIZET ENTREPRISE SA	Marché de travaux pour l'installation d'équipements électriques dans le poste HT de Marche-Les-Dames sur base du système de qualification WQPOWA15	procédure négociée avec publicité
48	CEGELEC SA (Industry/Infra south)	Marché de travaux pour l'installation d'équipements électriques dans le poste HT/MT de Ghlin	procédure négociée avec publicité
49	COFELY FABRICOM S.A.	Marché de travaux pour l'installation d'équipements électriques dans les postes de Bascoup, Butgenbach et Les Isnes	procédure négociée avec publicité
50	ETS E. RONVEAUX SA	Marché de travaux pour l'installation d'équipements électriques dans les postes de Bascoup, Butgenbach et Les Isnes	procédure négociée avec publicité
51	ETABLISSEMENTS A. HEINEN SA	Marché de travaux pour l'installation d'équipements électriques dans les postes HT/MT de Petit Rechain et Aubange	procédure négociée avec publicité
52	ETS E. RONVEAUX SA	Marché de travaux pour l'installation d'équipements électriques dans les postes HT/MT de Petit Rechain et Aubange	procédure négociée avec publicité
53	VD CABLING S.A.	Marché de travaux sur compteurs électriques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et du Luxembourg sur base du système de qualification WQCPEWA	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
54	CLE S.P.R.L.	Marché de travaux sur compteurs électriques dans les régions de La Louvière/Mons, Charleroi, Brabant Wallon, Namur et district de Verviers sur base du système de qualification WQCPEWA	procédure négociée avec publicité
55	VD CABLING S.A.	Marché de travaux sur compteurs électriques dans les régions de La Louvière/Mons, Charleroi, Brabant Wallon, Namur et district de Verviers sur base du système de qualification WQCPEWA	procédure négociée avec publicité
56	COFELY FABRICOM INFRA SUD S.A.	Marché de travaux sur les compteurs gaz dans les régions de Charleroi, La Louvière/Mons, Wallonie Picarde, Brabant Wallon et Namur sur base du système de qualification WQCPGWA	procédure négociée avec publicité
57	FODETRA S.A.	Marché de travaux sur les compteurs gaz dans les régions de Charleroi, La Louvière/Mons, Wallonie Picarde, Brabant Wallon et Namur sur base du système de qualification WQCPGWA	procédure négociée avec publicité
58	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES S.P.R.L.	Marché de travaux sur les compteurs gaz dans les régions de Charleroi, La Louvière/Mons, Wallonie Picarde, Brabant Wallon et Namur sur base du système de qualification WQCPGWA	procédure négociée avec publicité
59	ETWAL S.A.	Marché de travaux sur les compteurs gaz dans les régions de Charleroi, La Louvière/Mons, Wallonie Picarde, Brabant Wallon et Namur sur base du système de qualification WQCPGWA	procédure négociée avec publicité
60	FJC-METUBEL S.A.	Marché de travaux sur les compteurs gaz dans les régions de Charleroi, La Louvière/Mons, Wallonie Picarde, Brabant Wallon et Namur sur base du système de qualification WQCPGWA	procédure négociée avec publicité
61	ETEC S.A.	Marché de travaux sur les compteurs gaz dans les régions de Charleroi, La Louvière/Mons, Wallonie Picarde, Brabant Wallon et Namur sur base du système de qualification WQCPGWA	procédure négociée avec publicité
62	TMS S.A.	Marché de travaux sur les compteurs gaz dans les régions de Charleroi, La Louvière/Mons, Wallonie Picarde, Brabant Wallon et Namur sur base du système de qualification WQCPGWA	procédure négociée avec publicité
63	BELGIAN POLES MANUFACTURERS ASS MOM	Poteaux en béton	procédure négociée avec publicité
64	PIERRE DUQUESNE	Service d'entretien préventif des abords des cabines	procédure négociée sans publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
65	ETHIAS sa	services d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux : GRDU + ORES scrl	procédure négociée sans publicité
66	MARSH sa	Services de courtage en vue du placement et du suivi de contrats d'assurances Tous Risques Chantier et RC Décennale en ce inclus le contrôle technique	procédure négociée sans publicité
67	BELGEO SA	Topographie planimétrique sur base du format Waltopo	procédure négociée avec publicité
68	GEOTOP SA	Topographie planimétrique sur base du format Waltopo	procédure négociée avec publicité
69	TECCON SPRL	Topographie planimétrique sur base du format Waltopo	procédure négociée avec publicité
70	ALPES 2100 SCRL	Travaux de génie civil pour la Construction de locaux TCC à Aubange et Maisières - Lot 1 (Construction du poste d'Aubange)	procédure négociée avec publicité
71	GREBAT SA	Travaux de pose de câbles et/ou de gaines pour fibres optiques à Erbisoeul sur base du système de qualification WQESAWA (marché spécifique)	procédure négociée avec publicité
72	ROGER GEHLEN SA	Travaux de pose de câbles et/ou de gaines pour fibres optiques à Virton sur base du système de qualification WQESAWA (chantier spécifique)	procédure négociée avec publicité
73	CAPPAL SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ ou de gaines pour fibres optiques - CHARLEROI	procédure négociée avec publicité
74	COFELY FABRICOM INFRA SUD S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ ou de gaines pour fibres optiques - CHARLEROI	procédure négociée avec publicité
75	COLLIGNON ENG. SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ ou de gaines pour fibres optiques - CHARLEROI	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
76	ETEC S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - CHARLEROI	procédure négociée avec publicité
77	LEXAR TECHNICS SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - CHARLEROI	procédure négociée avec publicité
78	ENGEMA SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - LUXEMBOURG	procédure négociée avec publicité
79	ENTREPRISE BONIVER S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - LUXEMBOURG	procédure négociée avec publicité
80	ENTREPRISE DEVRESSE SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - LUXEMBOURG	procédure négociée avec publicité
81	SUDTRAFOR S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - LUXEMBOURG	procédure négociée avec publicité
82	TRTC BONFOND & FILS-LE-JEUNE & FILS Association Momentanée	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - LUXEMBOURG	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
83	ELECTROMONTAGE S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - WALLONIE PICARDE	procédure négociée avec publicité
84	PLATTEAU CONDUITES S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - WALLONIE PICARDE	procédure négociée avec publicité
85	TRAVOCO SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - WALLONIE PICARDE	procédure négociée avec publicité
86	A.G.E.C CONSTRUCT SPRL	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - NAMUR	procédure négociée avec publicité
87	COFELY FABRICOM INFRA SUD S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - BRABANT WALLON	procédure négociée avec publicité
88	ELECTROMONTAGE S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - LA LOUVIERE/MONS	procédure négociée avec publicité
89	ENGEMA SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - NAMUR	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
90	ENTREPRISE BONIVER S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - VERVIERS/EUPEN-MALMEDY	procédure négociée avec publicité
91	ENTREPRISES WILKIN SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - VERVIERS/EUPEN-MALMEDY	procédure négociée avec publicité
92	ETABLISSEMENTS DEMOL S.P.R.L.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - BRABANT WALLON	procédure négociée avec publicité
93	ETEC S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - BRABANT WALLON	procédure négociée avec publicité
94	ETS E. RONVEAUX SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - NAMUR	procédure négociée avec publicité
95	FODETRA S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - BRABANT WALLON	procédure négociée avec publicité
96	FODETRA S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - NAMUR	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
97	GENETEC SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - NAMUR	procédure négociée avec publicité
98	HOTTON TRAVAUX S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - NAMUR	procédure négociée avec publicité
99	LEXAR TECHNICS SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - LA LOUVIERE/MONS	procédure négociée avec publicité
100	NELLES FRERES S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - VERVIERS/EUPEN-MALMEDY	procédure négociée avec publicité
101	PLATTEAU CONDUITES S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques -LA LOUVIERE/MONS	procédure négociée avec publicité
102	RENE LEJEUNE ET FILS S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - VERVIERS/EUPEN-MALMEDY	procédure négociée avec publicité
103	ROGER GEHLEN SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - VERVIERS/EUPEN-MALMEDY	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
104	SUDTRAFOR S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - NAMUR	procédure négociée avec publicité
105	TMS S.A.	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - NAMUR	procédure négociée avec publicité
106	TRAVOCO SA	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques dans les régions de La Louvière/Mons, Namur, Brabant Wallon et Verviers/ Eupen-Malmedy sur base du système de qualification WQESAWA - Pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques - LA LOUVIERE/MONS	procédure négociée avec publicité
107	FJC-METUBEL S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
108	TMS S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
109	AQUAENERGIA S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
110	CARRIERES ET TERRASSEMENTS S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
111	COLLIGNON ENG. SA	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
112	ENTREPRISE DEVRESSE SA	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
113	ENTREPRISE JEROUVILLE SA	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
114	ETEC S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
115	FODETRA S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
116	GREBAT SA	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
117	HOTTON TRAVAUX S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
118	HYDROGAZ S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
119	PLATTEAU CONDUITES S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
120	SUDTRAFOR S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
121	TRAVOCO SA	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
122	VEREECKE NV	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de Charleroi, Wallonie Picarde et Luxembourg	procédure négociée avec publicité
123	CAPPAL SA	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
124	COFELY FABRICOM INFRA SUD S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
125	ETEC S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
126	HOTTAT & DELVAUX B.V.B.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
127	APK INFRA N.V.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
128	CAPPAL SA	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
129	CARRIERES ET TERRASSEMENTS S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
130	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES S.P.R.L.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
131	ELECTROMONTAGE S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
132	ETABLISSEMENTS DEMOL S.P.R.L.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
133	ETWAL S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
134	FJC-METUBEL S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
135	FODETRA S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
136	HYDROGAZ S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
137	PLATTEAU CONDUITES S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
138	TRAVOCO SA	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
139	VERBRAEKEN CONSTRUCTION S.A.	Travaux de poses de conduites gaz PE ou poses mixtes (conduites gaz PE ou conduites gaz PE et câbles électriques et/ou gaines pour fibres optiques) dans les régions de La Louvière-Mons, Brabant Wallon et Namur	procédure négociée avec publicité
140	FODETRA S.A.	Travaux de poses mixtes (conduites gaz acier et câbles électriques et gaines pour fibres optiques) à Vielsalm sur base du système de qualification WQXSAWA (chantier spécifique).	procédure négociée avec publicité
141	ETEC S.A.	Travaux de remplacement de luminaires avec lampe à mercure haute pression	appel d'offres restreint
142	INDUSTRIE NOUVELLES TECHNOLOGIES SA	Travaux de remplacement de luminaires avec lampe à mercure haute pression	appel d'offres restreint
143	TEI S.A.	Travaux de remplacement de luminaires avec lampe à mercure haute pression	appel d'offres restreint
144	VEKAN SA	Travaux de remplacement de luminaires avec lampe à mercure haute pression	appel d'offres restreint
145	CEGELEC INFRA TECHNICS S.A.	Travaux de remplacement de luminaires avec lampe à mercure haute pression dans les régions Brabant Wallon, Liège, Luxembourg et Namur	appel d'offres restreint
146	COFELY FABRICOM INFRA SUD S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans la région de Liège	procédure négociée avec publicité
147	ENTREPRISE ANDRE LEMAIRE S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans la région de Liège	procédure négociée avec publicité
148	ETABLISSEMENTS JACOBS SA	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans la région de Liège	procédure négociée avec publicité
149	COFELY FABRICOM INFRA SUD S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de Charleroi et de Wallonie Picarde sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
150	TEI S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de Charleroi et de Wallonie Picarde sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
151	CONSTRUCT TIME S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de Charleroi et de Wallonie Picarde sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
152	ETEC S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de Charleroi et de Wallonie Picarde sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
153	VANO-ELECTRO S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de Charleroi et de Wallonie Picarde sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
154	CONSTRUCT TIME S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de La Louvière/Mons et de Luxembourg sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
155	ETEC S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de La Louvière/Mons et de Luxembourg sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
156	COFELY FABRICOM INFRA SUD S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de La Louvière/Mons et de Luxembourg sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
157	ENGEMA SA	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de La Louvière/Mons et de Luxembourg sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
158	ETS E. RONVEAUX SA	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de La Louvière/Mons et de Luxembourg sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
159	GENETEC SA	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions de La Louvière/Mons et de Luxembourg sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
160	COFELY FABRICOM INFRA SUD S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions du Brabant Wallon et de Namur sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
161	CONSTRUCT TIME S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions du Brabant Wallon et de Namur sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité

N°	ADJUDICATAIRE	DESCRIPTION	PROCÉDURE
162	E TEC S.A.	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions du Brabant Wallon et de Namur sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
163	ETS E. RONVEAUX SA	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions du Brabant Wallon et de Namur sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
164	GENETEC SA	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions du Brabant Wallon et de Namur sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
165	INDUSTRIE NOUVELLES TECHNOLOGIES SA	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions du Brabant Wallon et de Namur sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité
166	SAFALEC SA	Travaux sur réseau aérien basse tension et travaux d'éclairage public dans les régions du Brabant Wallon et de Namur sur base du système de qualification WQBLAAWA	procédure négociée avec publicité

ORES Assets srl

Avenue Jean Monnet, 2
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 078/15.78.01
communication@ores.net

www.oresassets.net

